

M 2000 DCB ST 34

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

RAPPORT DE STAGE

La Bibliothèque Départementale de Prêt de l'Ariège

Cécile Guély

Sous la direction de
Pierre-Jean Pujol
Bibliothèque Départementale de Prêt de l'Ariège

2000



L

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET DE L'ARIEGE	4
1.1. L'ENVIRONNEMENT	4
1.1.1. Le département	4
1.1.2. La tutelle	4
1.1.3. La politique de lecture publique dans le département	5
1.2. PRESENTATION GENERALE DE LA B.D.P.	7
1.2.1. Les missions	7
1.2.2. Le projet de service 2000	7
1.2.3. Les moyens	9
1.3. L'ORGANISATION DU TRAVAIL A LA B.D.P.	10
1.3.1. Le schéma de fonctionnement	10
1.3.2. L'organisation des services	10
1.3.3. La répartition des taches	16
1.4. LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES ET DEPOTS DU DEPARTEMENT	17
1.4.1. Le réseau actuel	18
1.4.2. Le réseau en devenir	21
2. L'ACTIVITE DU STAGIAIRE.	24
2.1. PARTICIPATION AUX ACTIVITES DE LA B.D.P.	24
2.1.1. En interne : A la B.D.P.	24
2.1.2. Sur le terrain	25
2.2. LE SITE WEB	27
2.2.1. Le travail effectué	27
2.2.2. Présentation du site de la BDP	28
CONCLUSION	31
ANNEXES	32

INTRODUCTION

Avant toute chose il convient de signaler le contexte particulier de mon stage d'étude. Etant en congé maternité pendant les premiers mois de ma formation à l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (E.N.S.S.I.B.), ma scolarité a dû être aménagée en fonction de cette absence. Le contexte de mon stage est donc particulier : il a eu lieu à la fin de ma formation et non au milieu et il n'a duré que deux mois, du 4 septembre au 31 octobre 2000.

D'autre part étant élève conservateur territorial, j'ai effectué ma recherche de poste en même temps que mes collègues à partir du mois de janvier 2000. Le Conseil Général de l'Ariège souhaitant me recruter, il a été convenu que j'effectuerais mon stage d'étude au sein de la Bibliothèque Départementale de Prêt (B.D.P.). Etablissement dans lequel je serais en poste à l'issue de mon stage. Ceci me plaçait donc dans une position particulière vis à vis du personnel de la B.D.P. : il était clair que j'étais là en tant que stagiaire mais néanmoins à l'esprit de tous futur conservateur adjoint chargé de l'informatique.

Durant mon stage j'ai cherché à connaître au mieux le fonctionnement de la bibliothèque et son réseau et j'ai réalisé une proposition pour son futur site web.

Ce rapport s'attache à rendre compte du fonctionnement de la B.D.P. et de l'activité que j'y ai menée.

1. LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET DE L'ARIEGE

1.1. L'ENVIRONNEMENT

1.1.1. Le département

Le département de l'Ariège est marqué par une dichotomie géographique importante : les montagnes au sud et la plaine au nord¹. L'Ariège est peu peuplé : 137 200 habitants soit une densité moyenne faible de 28 habitants au km² (moyenne française : 107). La population est vieille et inégalement répartie. Quatre agglomérations seulement dépassent 4000 habitants (Pamiers, Foix, St Giron, Lavelanet) ce qui montre une absence criante de structuration de l'espace par des pôles dominants, Foix est la plus petite préfecture de France. On peut considérer qu'une dizaine de villes plus petites cherchent à éviter le dépeuplement particulièrement en zone de montagne (77% du territoire).

La seule dynamique actuelle du territoire est celle qui correspond à l'extension de l'aire d'influence toulousaine : Pamiers, Saverdun, Mazères. Le tourisme ne permet que difficilement le maintien d'activité au sud du département.

Le chômage est inférieur à la moyenne nationale et la population active se répartit ainsi : agriculture : 7% , industrie : 25%, services : 68%. Ceci reflète bien les caractères du département : vocation rurale marquée, héritage industriel important, villes animées essentiellement par la fonction publique.

1.1.2. La tutelle

Les Bibliothèques départementales de prêt - B.D.P. - ont été conçues en 1945 pour développer la lecture publique en milieu rural, il y en a maintenant 96. L'état a géré ce service jusqu'aux lois de décentralisation : ministère de l'éducation nationale puis de la culture. En 1986 leur gestion est transférée aux départements. La B.D.P. de l'Ariège est donc un service du Conseil Général sous l'autorité de la Direction Générale des Services. La Direction des Affaires Culturelles (D.A.C.) coordonne l'ensemble des services culturels du département.

¹ Voir carte géographique en annexe

Le Conseil Général, fixe les orientations de la politique départementale, et prend les décisions permettant sa mise en oeuvre. Il se compose d'un organe délibérant, l'Assemblée Départementale, d'un exécutif, son Président et de l'administration Départementale².

Il y a vingt-deux conseillers généraux en Ariège. L'assemblée départementale se réunit en séance publique au moins une fois par trimestre pour décider des grandes orientations de la politique départementale, engager les grands travaux d'aménagement et voter le budget. Elle élit tous les trois ans son Président, les membres de la Commission permanente et s'organise en commissions spécialisées ou « organiques ».

Elles analysent les dossiers proposés par le Président et émettent un avis. Cet avis est ensuite présenté à l'Assemblée par un rapporteur, désigné au sein de la commission compétente. Le Conseil Général de l'Ariège compte huit commissions dont la Commission Culture, Jeunesse et Sports

Les services du Conseil Général de l'Ariège sont organisés autour du Directeur Général des Services en quatre directions opérationnelles, chacune sous la responsabilité d'un directeur : Direction du Développement Local, Direction de l'Aménagement, Direction de l'Action Départementale du Développement Social, Direction du Service d'Entretien des Distributions d'Eau de l'Ariège et la Direction des Affaires Culturelles. Ces cinq directions sont placées sous l'autorité de la Direction Générale des Services à laquelle sont directement rattachés cinq services fonctionnels.

La D.A.C. coordonne les services de l'éducation, de la culture et de la jeunesse et des sports³. Elle dispose d'un budget de 41,360 MF. à rapporter au budget global du Conseil Général : 707 M.F. Au sein de la D.A.C. le budget consacré à la B.D.P. est de 3,8 MF⁴ (hors dépenses de personnel).

1.1.3. La politique de lecture publique dans le département

En 1992 le Conseil Général de l'Ariège a établi un schéma directeur de développement et d'aménagement : « Un projet pour l'Ariège : Ariège 2010 ». Les objectifs étaient : lutter contre l'exclusion, préserver l'environnement, cultiver l'identité

² Voir organigramme des services du conseil général en annexe ? 3

³ Voir organigramme de la D.A.C. en annexe ? 3

⁴ Chiffres extraits des orientations budgétaires 2000, voir tableau en annexe ?

ariégeoise, moderniser l'agriculture, dynamiser l'industrie, développer les réseaux de communication, valoriser les services et le tourisme.

Le volet lecture publique de ce schéma directeur avait pour objectif principal la mise en place de « services de proximité performants à l'échelon du canton ». Le but était d'assurer la continuité du service rendu par la B.D.P. tout en favorisant la politique de création de bibliothèques et dépôts.

A la fin de l'année 1997, le Conseil Général de l'Ariège a arrêté un *schéma départemental de lecture publique* encore en cours aujourd'hui. Ses objectifs sont de permettre à tous les habitants du département de disposer rapidement et facilement de ressources documentaires riches et variées y compris multimédia et de favoriser l'accès du public aux Nouvelles technologies d'information et de communication (N.T.I.C.).

∞ L'organisation territoriale du réseau de lecture publique à été repensée et 18 zones appelées bassins de lecture ont été délimitées⁵. Chaque bassin de lecture doit être alimenté par une bibliothèque intercommunale nommée bibliothèque-centre, chacune est dotée de relais : les points-lecture. Les bibliothèques-centre sont alimentées par la B.D.P. et des navettes doivent acheminer les documents de la B.D.P. aux bibliothèques-centre ; celles-ci se chargent de la desserte des points lecture. La B.D.P. devient ainsi un centre de ressources, les bibliobus devant progressivement disparaître.

En effet, la fonction des bibliothèques-centre est de fournir des prestations documentaires à leur public direct ainsi qu'à un réseau de relais de proximité, les points-lecture. Ces points-lecture sont soit communaux (bibliothèques municipales, dépôts de mairie) soit scolaires (CDI, BCD, coins lectures dans les classes) soit associatifs.

∞ Les documents fournis doivent être de tous type : livres, périodiques, documents sonores et multimédia.

Points-lecture communaux, bibliothèques-centre et B.D.P. définissent ensemble les besoins en documents, les modalités de fournitures de ces documents, les services offerts aux usagers dans chaque structure du bassin de lecture dans un *Plan Documentaire Annuel*.

⁵ Voir carte en annexe

Une convention type a été élaborée établissant les rôles de chaque structure, leur fonctionnement et les aides dont elles peuvent bénéficier⁶. Elle définit les relations entre la B.D.P. et les bibliothèques-centre, entre la bibliothèque-centre, les points-lecture communaux et les points-lecture scolaires. Elle définit les normes applicables aux bâtiments, à l'informatisation, aux collections et au fonctionnement pour les bibliothèques-centre et indique les conditions de création d'un points-lecture communal. ✕

1.2. PRESENTATION GENERALE DE LA B.D.P.

1.2.1. Les missions

Les missions de la B.D.P. sont héritées de son rôle à sa création en 1962 : une diffusion documentaire qui couvre intégralement le territoire départemental dans un réseau où la place des établissements scolaire était prépondérante.

✕ La principale missions de la B.D.P. aujourd'hui reste la diffusion documentaire dans un réseau ou les établissements scolaires sont toujours nombreux mais ou les bibliothèques municipales sont aussi plus présentes. A cela s'ajoutent des missions de centre de ressources départemental en terme d'animations, de formations, de conseil bibliothéconomique et de coordination du réseau : la B.D.P. ne peut pas toujours remplir correctement ces missions, faute de moyens humains et matériels, à l'exception du conseil bibliothéconomique.

L'impact du schéma départemental de lecture publique sur le fonctionnement de la B.D.P. n'a pas été évalué mais certains éléments apparaissent clairement : nouveau réseau, nouveau type de desserte, moins de tournées mais beaucoup plus de documents à fournir aux bibliothèques-centre.... Bien que le projet soit encore peu avancé et qu'il avance lentement, la B.D.P. doit mettre en œuvre la restructuration de son réseau et une adaptation de son organisation interne à ce nouveau type de fonctionnement.

1.2.2. Le projet de service 2000

Le projet de service 2000 a été élaboré dans la perspective de ce nouveau schéma départemental de lecture publique.

La B.D.P. a défini *cinq objectifs opérationnels* pour un *projet de service 2000* :

⁶ Voir texte en annexe

111 1. Le développement du projet Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (N.T.I.C.) et l'informatisation du réseau départemental :

- L'informatisation des bibliothèques-centre est l'objectif prioritaire. Actuellement quatre bibliothèques sont informatisées, une cinquième devrait bientôt être hébergée sur l'unité centrale de la B.D.P. (banque Multilis). ?

- Il faut favoriser l'accès du public aux N.T.I.C. en soutenant l'équipement en poste multimédia et accès internet d'une trentaine de sites dans le département et en créant un fonds départemental de cédéroms. X

- Il s'agit enfin de créer le site web de la B.D.P., site hébergé par le serveur du Conseil Général. Cette création doit s'accompagner d'aides à l'équipement en matériel d'accès

à internet aux points lecture du réseau.

111 2. La structuration du réseau départemental :

Il s'agit de poursuivre les démarches en vue de la réalisation *du schéma départemental de lecture publique* : évaluations, présentations aux collectivités, conventions. Il faut conseiller et suivre les projets de créations de bibliothèques de village.

111 3. L'évolution du service documentaire B.D.P. :

- Le secteur livres : L'objectif principal est l'informatisation du prêt. Cela doit se faire en trois étapes : l'informatisation du prêt du musibus, puis d'un bibliobus puis des deux autres (étapes transitoires puisqu'à terme les bibliobus doivent disparaître.) X X

les bibliothèques de Mazères et de Saverdun devenant des bibliothèques-centre, la desserte des bassins de lecture de doit être réorganisée. X

- Le secteur des documents sonores : Parallèlement à l'informatisation du prêt des documents sonores, la B.D.P. doit fournir des documents sonores à la bibliothèque de Saverdun.

111 4. La constitution et la gestion des collections :

- Poursuivre la constitution des collections

- Poursuivre la saisie des documents non informatisés (documents acquis avant 1986)

- Accroître les collections de fiction jeunesse

- Accroître les acquisitions de documents sonores dans la perspective du développement du prêt dépôt.

111 5. L'organisation d'une coopération intra départementale :

L'objectif est de mener une réflexion sur l'organisation de la coopération intra départementale et les besoins en matière de formation, d'information et d'animation.

1.2.3. Les moyens

123¹ Les moyens matériels

Le bâtiment et les véhicules

La centrale est située à Foix dans un bâtiment construit en 1985 dont la surface est de 1400 m². L'administration est répartie sur un niveau, les magasins sur deux. Le garage a une capacité d'accueil de quatre véhicules. La bibliothèque dispose de trois bibliobus, chacun pouvant contenir 2000 volumes, d'un musibus pouvant contenir 3000 documents et d'une voiture légère. Le réseau routier du département ne permet pas d'envisager l'utilisation de bibliobus qui permettraient de contenir davantage de volumes.

Les moyens informatiques

Le système informatique utilisé est Multilis (version 11.1) qui fonctionne sous UNIX.

L'équipement informatique est le suivant : un serveur, 13 terminaux dont 4 PC équipés en Bureautique, 2 lecteurs de cédéroms et 2 postes ayant un accès internet. La B.D.P. dispose de 6 imprimantes dont une dédiée à la production d'étiquettes.

Les collections

Les collections sont constituées de livres, de périodiques et de documents sonores.

Au 31.12.1999 la B.D.P. possède 226.617 imprimés adultes et enfants

31.535 documents sonores

159 abonnements de périodiques vivants

123² Les moyens financiers

Les dépenses de fonctionnement en 1999 : 5 210 042F (dont dépenses de personnels)

Les dépenses d'investissement en 1999 : 131 951F

La Bibliothèque départementale de prêt de l'Ariège est en tête des moyennes nationales des B.D.P. de dépenses documentaires avec un chiffre de 13,40F par habitant.

En 1999 La B.D.P. a consacré 1.384.046F à l'acquisition de livres,

68.510F à l'acquisition de périodiques

322.904F à l'acquisition de documents sonores

En 1999 la B.D.P. a acheté 138.394 livres adultes
88.123 livres enfants
31.535 documents sonores

Les moyens humains⁷

L'équipe de la bibliothèque est composée de 17 personnes. Un conservateur, deux bibliothécaires adjoints, six assistants qualifiés dont deux travaillent à 80%, cinq agents qualifiés du patrimoine dont un travaillant à 90% et un à 80%, un agent du patrimoine et deux adjoints administratifs.

1.3. L'ORGANISATION DU TRAVAIL A LA B.D.P.

1.3.1. Le schéma de fonctionnement

La B.D.P. dessert 122 des 332 communes du département c'est à dire 37% des communes et 73% de la population. Son réseau intègre une ville de plus de 10 000 habitants : Pamiers, 12 965 habitants.

Elle dessert les utilisateurs intermédiaires que sont les acteurs du réseau : les responsables des bibliothèques et des dépôts, les enseignants et documentalistes dans les écoles, collèges et lycées. Le bibliobus passe une à trois fois par an dans chaque bibliothèque ou dépôt. Elle dessert aussi l'utilisateur final par des prêts directs : les bibliobus passent dix fois par an dans trois communes et le musibus passe huit fois par an dans six communes.

Six personnes à la bibliothèque se partagent la desserte du réseau : chacune est responsable d'un secteur géographique formé de un à sept cantons. Cent cinq tournées permettent ainsi la desserte des vingt deux cantons du département.

1.3.2. L'organisation des services

Il y a deux services documentaires à la B.D.P..

- Le secteur des livres : acquisition, traitement documentaire, prêt aux lecteurs et aux dépositaires.
- La discothèque : acquisition, traitement documentaire, prêt aux lecteurs et bientôt à un dépositaire.

⁷ Voir l'organigramme de la B.D.P. en annexe

1.3.2.1. Le secteur des livres

• Les acquisition

La politique d'acquisition n'est pas formalisée par un document officiel, cependant elle peut se définir ainsi :

- Répondre à la demande (les demandes de livres adultes représentent un budget annuel d'environ 350.000F).
- Développer un fonds encyclopédique général.
- Etre représentatif de la production éditoriale

Pour pallier le manque d'ouvrages de jeunesse la B.D.P. projette de consacrer les deux-tiers de son budget 2001 à ce domaine.

Les responsables des secteurs géographiques proposent des acquisitions dans tous les domaines pour répondre aux demandes des lecteurs et dépositaires de leur secteur géographique. Ils participent aussi aux acquisition générales dans un domaine défini en fonction de leurs intérêts et compétences.

Afin d'effectuer leur sélection, ils dépouillent livres hebdo et d'autres revues professionnelles. Les sélections réalisées par les autres B.D.P. ou par des bibliothèques

municipales leurs sont aussi très utiles.

Le directeur complète et valide l'ensemble des acquisitions.

Les fournisseurs de la B.D.P. sont :

- Des diffuseurs spécialisés comme Goutal Darly qui diffusent des petits et moyens éditeurs francophones qui se sont regroupés.
- Des éditeurs d'ouvrages en gros caractères comme les éditions VDB, Chardon bleu...
- Des soldeurs : des libraires ou sociétés qui organisent des circuits de récupération auprès de diffuseurs.
- La Librairie locale fuxéenne : Majuscule
- Des librairies Toulousaines comme Bédéciné pour les bandes dessinées
- Biblioteca : service de fourniture de livres reliés à la source. Uniquement des nouveautés.

• Le traitement du livre

Les commandes sont gérées par l'une des secrétaires qui réceptionne les documents et pointe les demandes particulières des bibliothécaires pour leur secteur géographique au

moyen de l'insertion d'un coupon dans le document. Elle équipe ensuite les ouvrages d'un code à barres et un agent commence leur équipement : renfort de la reliure et mise en place d'une pochette autocollante destinée à contenir les fiches de prêt.

↳ Les documents commandés par chaque bibliothécaire leurs sont alors distribués et chacun en effectue le catalogage. Celui-ci se fait en format Unimarc, les notices sont créées ou récupérées sur les cédéroms Electre ou BNF Livres. Une fois récupérées les notices sont modifiées s'il y a lieu.

Les bibliothécaires utilisent la liste d'autorité RAMEAU pour effectuer l'indexation matière et la classification décimale Dewey pour coter l'ouvrage.

Un agent du patrimoine appose l'étiquette de la cote puis le livre est couvert. Le bibliothécaire peut ensuite récupérer l'ouvrage pour le fournir au dépôt demandeur lors de sa prochaine tournée.

Le prêt étant manuel, on trouve dans chaque ouvrage une fiche verte conservée par la B.D.P. lors de la sortie de l'ouvrage et une fiche rose qui permet au dépositaire de gérer le prêt aux lecteurs.

Les documents qui n'ont pas été acquis suite à des demandes particulières sont regroupés et traités par le directeur et les bibliothécaires. Le système est donc le suivant : chacun traite les documents dont il a demandé l'acquisition et une partie des autres documents. Dans la pratique, le grand nombre de documents à traiter et le manque de personnel génère un retard très important dans le catalogage.

- Le prêt

Le prêt est entièrement manuel.

Le prêt direct

L'inscription est gratuite.

Il s'effectue une fois par mois dans trois communes ne disposant pas de bibliothèque municipale ou de dépôt : Le Mas d'Azil, Daumazan, Le Fossat⁸. Certains lecteurs isolés bénéficient aussi du passage du bibliobus qui effectue ainsi un prêt direct pour un ,deux, trois ou quatre lecteurs. Les lecteurs peuvent emprunter autant d'ouvrages qu'ils le souhaitent.

⁸ Voir carte de la desserte tous publics en annexe

Au moment du prêt les bibliothécaires retirent des ouvrages les fiches vertes qui sont classées par ordre alphabétique d'auteurs dans des pochettes individuelles aux noms des lecteurs. Il y a en général une seule pochette par famille. Les ouvrages rendus sont refichés et remis immédiatement à disposition du public.

Le prêt aux collectivités

Chaque bibliothécaire organise et planifie les tournées dans son secteur géographique.

PP Le nombre de passage dans chaque dépôt varie de un à trois fois par an

Les calendriers des tournées sont établis trimestriellement par les responsables des secteurs puis validés par le directeur. Les dépositaires sont prévenus de la venue du bibliobus par un avis de passage écrit ou téléphoné mais les passages peuvent aussi se faire sur la demande du dépositaire. Ceux-ci peuvent aussi venir échanger et choisir leurs documents à la B.D.P..

Lors d'un passage, 20 à 400 documents peuvent être déposés.

La B.D.P. conserve les fiches vertes des documents, elles sont classées par dépôts et par ordre alphabétique d'auteur par les secrétaires à chaque retour de tournées.

La B.D.P. fournit aux bibliothèques informatisées les notices des ouvrages sur disquette.

Depuis peu sa connexion à internet lui permet de les fournir par messagerie électronique à celles qui sont équipées d'un accès au réseau internet et d'une messagerie.

L'informatisation du prêt est en cours, elle est maintenant indispensable : le système des fiches est extrêmement lourd. Ainsi lors du prêt direct au Fossat, la bibliothécaire et le chauffeur passent la plus grande partie de leur temps à « ficher » et « déficher » les livres au détriment du conseil au lecteur et du rangement des ouvrages rendus. Le système génère souvent des erreurs, des pertes de fiches... et certains bibliothécaires ne gèrent pas les retards ni les rappels faute de fiabilité du système. On voit des lecteurs rapporter des ouvrages empruntés depuis plusieurs mois voir un ou deux ans.

1.3.2.2.La discothèque

Elle a été créée en 1985. Elle obéit à une logique différente de celle du secteur des livres : elle a été conçue pour le prêt direct : c'est une logique de lecture publique. Elle a bénéficié de subventions et de la création de deux postes dans le cadre d'une

↳ convention département / Ministère de la culture. Les premières tournées ont eu lieu en mai 1987 : en un an cinq journées de tournées ont été mises en place.

Deux personnes (assistants qualifiés) l'ont en charge aujourd'hui. Ils sont aidés depuis le mois de septembre par une contractuelle qui a saisi le fichier des emprunteurs en vue de l'informatisation du prêt et effectuée du catalogage.

- Les collections

Au 31 décembre 1999, la B.D.P. possédait 31.535 documents sonores.

↳ Au cours de l'année 1999 elle a acheté environ 2200 disques compacts et 220 cassettes audio.

Pour l'année 2000 la B.D.P. pense acheter 2300 à 2400 disques compacts.

A la fin de l'année 2000 les collections de documents sonores seront constituées d'environ

20 500 disques compacts

10 800 cassettes

2 150 disques vinyl (ceux-ci ne sont pas informatisés et ne sont plus prêtés).

Au cours de l'année 1999, 350 000F ont été consacrés aux acquisitions de phonogrammes, partitions et livres pour la discothèque.

La B.D.P. n'achète plus de cassettes audio pour les adultes, elle n'en achète que pour les enfants, essentiellement des livres lus.

- Les acquisitions

Les discothécaires répondent à toutes les demandes faites par le public.

Les acquisitions sont effectuées par les discothécaires. Leur sélection est faite à partir des revues spécialisées : *Rock & Folk*, *Vibrations*, *Diapason*, *Le Monde de la Musique*, *Jazz Hot*, *Jazz man*, *Soul mag*, *Chorus* et toutes les références de *Télérama* sont achetées : de nombreux lecteurs les demandent régulièrement. Un accès internet ayant été mis en place récemment ils visitent des sites spécialisés. Les commandes sont mensuelles.

Les acquisitions sont faites chez GAM -Groupement d'achat pour médiathèques- qui fournit des notices informatisées au format US MARC. Les discothécaires vont au magasin Fnac de Toulouse deux fois par an ce qui représente un tiers du budget annuel.

C'est aussi à Toulouse, dans deux librairies spécialisées qu'ils achètent partitions et livres spécialisés.

- Le traitement des documents

Les notices sont récupérées des bases GAM et BN Opaline.

Le catalogage se fait en format US MARC.

- Le prêt

Le prêt direct

Actuellement le musibus passe huit fois par an dans six communes : une fois par mois pendant huit mois. Il est prévu qu'il passe dix fois par an dès que l'informatisation du prêt sera réalisée.

Il passe un mercredi par mois à Seix, Le Fossat, Le Mas d'Azil, Lavelanet ; un samedi par mois à Tarascon sur Ariège ; un lundi par mois à Mirepoix⁹.

Les choix des lieux de passage ont été effectués en fonction de la couverture géographique du lieu ou de l'absence de service documentaire dans la commune. Le prêt est limité à 3 phonogrammes par personnes. Le ^{Nombre de prêt} prêt de partitions et de livres est illimité (en général les lecteurs n'en empruntent pas plus de trois ou quatre).

62.508 prêts ont été effectués pour 2 895 inscrits en 1999.

Le prêt aux collectivités

Dans le cadre de la mise en place du schéma départemental de lecture publique, la bibliothèque de Saverdun crée actuellement un fonds de documents sonores, la B.D.P. va lui fournir environ 1500 documents sonores et les renouveler entièrement tous les trois ou quatre mois.

1.3.2.3.L'informatisation à la B.D.P.

Le catalogue est en partie informatisé : tous les documents achetés depuis 1986 sont informatisés. Les documents non encore informatisés sont dispersés : à la B.D.P., dans les dépôts, chez les lecteurs.

160.000 documents imprimés sont informatisés, on peut donc estimer à 65.000 le nombre de documents restant à saisir. Il faut en déduire environ un tiers qui seront éliminés lors du prochain désherbage.

⁹ Voir carte de la desserte tous publics en annexe

Parallèlement à la poursuite de la saisie du catalogue, le prêt est en cours d'informatisation.

L'informatisation du prêt est prévue en trois étapes :

1. Informatisation du prêt du musibus : le fonds de la discothèque est entièrement informatisé, le fichier des emprunteurs est presque totalement saisi et le module de prêt de Multilis est paramétré. La bibliothèque a demandé l'achat de deux micros portables, le prêt se fera en gestion directe.
2. Informatisation du prêt d'un premier bibliobus qui ne contient que des documents informatisés.
3. Informatisation du prêt des deux autres bibliobus.

1.3.2.4. Les animations

La B.D.P. ne dispose pas de moyens humains suffisants pour mettre en place un véritable service d'animations. Cependant elle met à la disposition des acteurs de son réseau neuf expositions thématiques composées de panneaux ou affiches plastifiées¹⁰.

1.3.2.5. Les formations

La B.D.P. propose des formations aux responsables des bibliothèques et dépôts, elles sont destinées en priorité aux bénévoles et agents du patrimoine. Elles sont dispensées par une bibliothécaire libérale et ont lieu à la B.D.P.. Ce sont des formations d'initiation à la gestion d'une bibliothèque et à l'accueil des scolaires.

En 1998 : 15 personnes ont suivi un stage d'initiation de huit jours.

En 1999 : 19 personnes ont suivi un stage d'initiation de huit jours.

Pour l'année 2001, la B.D.P. prévoit un stage d'initiation et une formation plus importante sur la littérature jeunesse.

1.3.3. La répartition des tâches

- Le directeur : Pierre-Jean Pujol a en charge :
 - La définition de la politique générale de la B.D.P. et notamment la mise en œuvre du *schéma départemental de lecture publique*.
 - Les relations avec les élus des collectivités.

¹⁰ Voir liste des expositions en annexe

- Les relations avec son administration de tutelle : le Conseil Général.
- La gestion du personnel.
- La gestion du budget.
- Les acquisitions.
- Le projet informatique.
- Le conseil bibliothéconomique aux dépositaires du département.
- Il effectue du catalogage, complète et valide les acquisitions.

- Les responsables du secteur livre : six personnes.

Comme nous l'avons vu plus haut elles sont chacune responsables d'un secteur géographique composé de un à six cantons. Elle participent aux acquisitions pour alimenter les bibliothèques et dépôts de leur secteur et participent aux acquisitions générales dans un domaine de compétence particulier.

- Annie Lafforgue participe aux acquisitions du fonds jeunesse.
- Pierre Bernere participe aux acquisitions du fonds Arts et Sciences.
- Danièle Renault participe aux acquisitions en bandes dessinées et romans.
- Monique Blanco et Jean Rieunau participent aux acquisitions du fonds local et régional.
- Les deux secrétaires participent aussi à la gestion du circuit du livre : elles classent les fiches au retour des tournées et l'une d'elle a en charge la gestion des commandes.
- Trois chauffeurs-magasiniers conduisent les bibliobus et équipent les livres.
- Deux discothécaires ont en charge le circuit des documents sonores et les tournées du musibus.
- Trois agents équipent les ouvrages.
- L'arrivée d'un conservateur adjoint chargé de l'informatique et des nouvelles technologies est prévue en décembre 2000. Ses fonctions seront :
 - La mise en œuvre du projet N.T.I.C.
 - Le suivi de l'informatisation de la B.D.P.
 - Le suivi de l'informatisation du réseau de la B.D.P. : accompagnement, conseil et formation
 - L'administration de la base bibliographique

- La création d'un fonds de cédéroms

1.4. LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES ET DEPOTS DU DEPARTEMENT

La B.D.P. se trouve dans une phase de transition : L'organisation actuelle est vouée à se transformer avec la mise en place du *schéma départemental de lecture publique*. Cette mise en place est lente et tributaire de la volonté politique des communes.

1.4.1. Le réseau actuel

1.4.1.1. Typologie

Le réseau actuel peut se définir comme double : le réseau public : bibliothèques municipales, dépôts tous public à statuts divers et le réseau de desserte scolaire

Le réseau public¹¹ est constitué de

- 31 bibliothèques municipales auxquelles il faut rajouter la bibliothèque de Pamiers actuellement fermée au public pour travaux.

Les deux bibliothèques municipales de St Girons et Foix ne sont pas desservies par la B.D.P..

- 41 dépôts tous publics : dépôts de mairie, dans des bureaux de poste ou dépôts gérés par des associations.

- 6 dépôts publics captifs : hôpitaux et maisons de retraite

- 3 dépôts dans des crèches

Le réseau scolaire¹²

La B.D.P. dessert des écoles primaires, maternelles, des collèges et des lycées. Dans les écoles les situations sont diverses et évoluent avec les enseignants : les Bibliothèques Centres documentaires (B.C.D.) n'ayant plus de personnel attitré, elles disparaissent parfois et sont remplacées par des coins lectures dans les classes. Excepté dans les écoles maternelles, ce sont en général les élèves qui viennent choisir les ouvrages dans le bibliobus sous la direction de l'enseignant qui gère ensuite le prêt pour la classe.

¹¹ Voir carte de la desserte tous publics en annexe

¹² Voir carte de la desserte scolaire en annexe

Dans les collèges et les lycées les documentalistes des CDI font leur sélection d'ouvrages.

La B.D.P. dessert 171 écoles maternelles et primaires
14 lycées et collèges

1.4.1.2. Les locaux et crédits

Les deux plus grandes bibliothèques du département sont Foix (non desservie par la B.D.P.) : 1200m² et Pamiers (ouverture prévue : printemps 2000) : 1245m².

Vient ensuite la Bibliothèque de St Girons (non desservie par la B.D.P.) : 700m².

Trois bibliothèques font plus de 200m² : Saverdun, Mazères, Tarascon. ✕

Les deux bibliothèques de Verniolle et Lavelanet font entre 100 et 200 m².

Douze bibliothèques font Entre 50 et 100m² : Ax, Les Thermes, Mercus, Mirepoix, ✕
Massat, Seix, Lézat, St Jean du Falga, Le Carla Bayle, Villeneuve du Latou, Betchat, Ste - ✕
Croix Volvestre, Luzenac.

Les autres bibliothèques sont plus petites, la plus petite est celle de Roquefort, Les ✕
Cascades : elle fait 15 m².

Six bibliothèques disposent de crédits municipaux :

- ✕ Ax-les-Thermes, Mirepoix, Massat, Lézat, St Jean du Falga, Villeneuve du Latou.

1.4.1.3. Les collections

Quatre bibliothèques proposent des documents sonores (dont les deux non desservies par la B.D.P. : St Girons et Foix). A Pamiers et Saverdun la constitution d'un fonds est en cours.

Deux bibliothèques proposent des documents vidéo : Foix et Mirepoix

Deux bibliothèques proposent ou vont bientôt proposer la consultation de cédéroms : Saverdun et Pamiers (constitution du fonds en cours).

Trois bibliothèques disposent d'un accès internet :

- Saverdun : accès pour le personnel et consultation du public.
- Mirepoix : accès pour le personnel.
- Pamiers : après ouverture de la bibliothèque : accès pour le personnel et consultation du public.

1.4.1.4.L'Informatisation

Quatre bibliothèques du département sont informatisées (dont celle de foix, qui n'est pas desservie par la B.D.P.) : Foix : Système informatisé de gestion de

bibliothèque (SIGB) : Opsys

Mazères : SIGB : Atalante

Pamiers : SIGB : Opsys

Sâverduun : SIGB : Atalante

La bibliothèque de Seix devrait bientôt être informatisée : elle va tester l'utilisation du module multibanque de Multilis et devenir une banque Multilis extérieure au site central B.D.P.. Suite à cette évaluation la B.D.P. pourra proposer à d'autres bibliothèques de devenir des banques Multilis hébergées par la B.D.P.. Cela présente comme avantage pour la B.D.P. de pouvoir localiser facilement les ouvrages prêtés aux collectivités et pour les bibliothèques de n'avoir pas à acquérir de logiciel. Mais Multilis est beaucoup moins convivial et ergonomique que d'autres logiciels pour petites bibliothèques comme Microbib ou Atalante. Il n'existe pour l'instant d'interface type web que pour l'opac (TAOS), les autres modules doivent être utilisés en écran ligne à ligne, le déplacement de fait uniquement avec le clavier. Multilis est d'un apprentissage long et difficile, il est peu attrayant pour le personnel de petites ou moyennes bibliothèques qui n'ont pas forcément une grande pratique informatique.

1.4.1.5.Le personnel

Quatre bibliothèques municipales ont du personnel professionnel formé, les autres responsables sont des salariés non qualifiés : agents du patrimoine ou agents administratifs, des emplois jeunes ou des bénévoles.

1.4.1.6.La bibliothèque de Seix

Il faut mentionner dans le réseau de la B.D.P. le cas particulier de la bibliothèque de Seix. C'est une bibliothèque qui fonctionne comme un bibliothèque intercommunale sans en avoir le statut. Elle a été créée en 1985. Elle est située dans un local communal mis à la disposition d'une structure privée : La Maison du haut Salat qui reçoit des groupes pour des classes découvertes. Un déménagement de la bibliothèque est envisagé dans le collège (qui doit lui même déménager) après 2002.

Le coût de fonctionnement est à la charge de la communauté de communes.

La personne qui en a la charge est assistante qualifiée de conservation, elle est agent du Conseil Général mais n'est pas officiellement mise à la disposition de la B.D.P.. Elle a aussi en charge un secteur géographique : le canton d'Oust. Elle vient une journée par semaine à la B.D.P..

Son « réseau » est formé de deux bibliothèques municipales (Oust et Aulus les Bains) un dépôt à Guzet Neige (qui fonctionne surtout selon les saisons touristiques, d'écoles et maisons de retraites. Certains dépôts sont aussi desservis par le bibliobus.

La Bibliothèque de Seix devrait bientôt être informatisée (voir plus haut) en devenant une banque Multilis. Par ailleurs elle est en cours d'équipement informatique et devrait proposer bientôt un accès internet à son public.

1.4.2. Le réseau en devenir

1.4.2.1. Etat des lieux

Dans le cadre du nouveau schéma départemental de lecture publique, la carte des bassins de lecture et bibliothèque-centre prévoit 18 bassins de lecture¹³. Trois conventions ont déjà été signées :

- 20 septembre 1999 : Convention entre le Conseil Général et la commune de Mazères
- 18 octobre 2000 : Convention entre le Conseil Général , la commune de Pamiers et la communauté de communes du pays de Pamiers¹⁴.
- 18 octobre 2000 : Convention entre le Conseil Général et la commune de Saverdun .

Un accord politique et des perspectives d'aménagement du bâtiment permettent d'envisager la signature de convention en 2001 ou 2002 pour les communes de Ax les Thermes, La Bastide de Sérou, Seix, Massat et Lescure.

La mise en place du bassin de lecture de Mazère n'a pas permis à la B.D.P. d'évaluer l'impact du projet sur le fonctionnement de la B.D.P. : Mazères est un bassin trop petit. Il en est de même pour Saverdun.

Le projet le plus important et qui sera pilote dans ce domaine est celui de Pamiers, il est prévu que les bibliobus ne desservent plus ce bassin à partir du 1^{er} décembre 2001.

¹³ Voir carte en annexe

¹⁴ Voir texte de la convention en annexe

1.4.2.2. Les bassins en cours de constitution

- Le bassin de lecture de Mazères

La population concernée est de 4258 habitants. La bibliothèque-centre a été créée en 1985, sa surface est de 75 m². Suite à la signature de la convention elle a été réaménagée afin de faire 260m². Le Conseil Général a financé 12% du coût de l'aménagement. A la signature de la convention un agent du patrimoine (formation ABF) travaillait 10 heures par semaine à la bibliothèque. Il travaille maintenant 32 heures par semaine, son poste est financé à 25% par le Conseil Général.

Des acquisitions sont en cours afin d'augmenter les collections : (5000 documents au moment de la signature de la convention). Le Conseil Général a alloué une subvention de 31 200F pour création d'une nouvelle bibliothèque municipale et de 24 500 F pour les collection enfants.

L'ouverture au public est passée de 10 heures hebdomadaires sur 4 jours à 16 heures (4 heures par jour sur 4 jours) et une journée pour les scolaires.

Les autres bibliothèques du bassin :

- pas de points-lecture communaux

- le CDI du collège (100 m²)

- la BCD de l'école primaire (30m²)

- des coins lecture dans les classes de l'école maternelle

Il existe un plan documentaire local établi pour un an, il vise essentiellement les relations aux écoles.

- Le bassin de lecture de Saverdun

La population concernée est d'environ 5000 habitants. La bibliothèque a ouvert en 1992. Elle est dirigée par une assistante qualifiée. Le local est situé dans le centre multimédia qui offre une salle de spectacles, une salle d'expositions, un coin emploi formations (fiches CIDJ) et une salle de bureautique. La surface est de plus de 200 m², elle offre 20 places assises.

Les collections sont constituées de 11000 documents dont 4000 appartiennent à la B.D.P. et 18 abonnements à des périodiques. La responsable dispose d'un budget d'acquisition de 45 000 F par an et vient elle même chercher des documents à la B.D.P. environ une fois par mois pour compléter son fonds.

Un fonds de documents sonores est en cours de constitution, la responsable dispose d'un crédit de 10 000F pour le créer, la B.D.P. va lui fournir 1500 documents.

La bibliothèque propose au public deux postes de consultation de l'opac et sur un poste 50 cédéroms en consultation et un accès à internet. Elle ouvre 19 heures par semaine à un public rural des villages avoisinants, quelques lecteurs viennent des communes proches (Mazères et Cintegabelle). Il y a 800/850 lecteurs inscrits actifs.

La bibliothèque travaille avec 3 écoles), propose le portage à domicile aux personnes âgées et organise une animation par an avec les écoles, le centre de loisirs et des auteurs invités. Le thème de cette année est la gastronomie, ainsi elle propose une exposition empruntée à la B.D.P., une soirée lecture, un questionnaire parcours et un concours avec des lots : un abonnement à Bayard presse et des places de cinéma.

Les autres communes du bassin sont peu réceptives au projet du *schéma départemental de lecture publique* et sont peu demandeuses.

- Le Bassin de lecture de Pamiers

C'est le projet le plus important sur le département. Cette bibliothèque-centre sera municipale à vocation intercommunale. Elle doit permettre le maillage du territoire et être un service de proximité aux établissements scolaires. La bibliothèque a été créée en 1983, une annexe a été ouverte dans une école primaire d'un quartier défavorisé en 1994 qui fait surtout office de BCD mais est ouverte à tous publics.

Le bassin de lecture comprend la communauté de communes de Pamiers, le canton de Pamiers Est, le canton de Pamiers Ouest. Cela représente une population de 22 472 personnes.

Le bâtiment

La bibliothèque est fermée depuis juin 2000 car elle s'agrandit. Elle est installée dans un ancien hôtel : l'hôtel Duchalonge. C'est un bâtiment en U situé en centre ville en lisière d'un parc municipal. La surface de la bibliothèque va passer de 416 m² à 1245m² sur un sous sol, un rez de chaussée et deux étages.

- Au sous sol : Atelier, magasins, bureau de la personne responsable de l'animation du réseau, salle de détente.

- Au rez de chaussée : Un hall d'accueil avec deux banques de prêt ; une salle d'actualité où 11 postes proposeront aux lecteur la consultation du catalogue, la

consultation de cédéroms et l'accès au réseau internet ; une salle de lecture offrant 13 places assises de travail ; une salle d'exposition et le bureau de la direction.

- Au premier étage : Une salle de prêt adultes (romans) ; une salle de prêt adultes (documentaires) ; une discothèque et une mezzanine d'écoute des documents sonores.

- Au deuxième étage : une salle de prêt jeunes ; une salle de travail jeunes ; un coin petite enfance, un espace atelier d'expression.

- Une mezzanine destinée à l'heure du conte.

La direction est assurée par une bibliothécaire, l'équipe est constituée au total de 9 agents dont 3 à mi temps et 2 à trois quart temps. Une assistante qualifiée a été recrutée et a pris ses fonctions le 2 novembre 1999 pour animer le bassin de lecture.

Les collections sont constituées de 54 000 ouvrages avec un fonds anciens du XIXème issu des collèges de Pamiers. Il y a aussi un fonds de romans policier à signaler. Il est prévu que la bibliothèque municipale de Pamiers intègre un magasin de 15 000 volumes pour desservir le bassin.

La bibliothèque ouvrait 32 heures 30 au public avant sa fermeture. Elle envisage de n'ouvrir plus que 27 heures 30 afin de réserver des heures à la réception des dépositaires du bassin.

Les autres bibliothèques du bassin sont :

Deux bibliothèques de villages, les bibliothèques scolaires : 5 lycées, 3 collèges, 1 établissement spécialisé et 24 écoles primaires et maternelles.

2. L'ACTIVITE DU STAGIAIRE.

Mon activité a été double : j'ai élaboré une proposition pour le futur site web de la BDP et je me suis attachée à découvrir et à prendre la mesure du mode de fonctionnement de la B.D.P. tant en interne qu'en terme de relations avec les bibliothèques et dépôts du département.

2.1. PARTICIPATION AUX ACTIVITES DE LA B.D.P.

2.1.1. En interne : A la B.D.P.

- Des entretiens avec les membres du personnels et l'observation de leur travail m'ont permis de me faire une idée précise de l'organisation et de la répartition des taches à la B.D.P..

Cela m'a permis de percevoir la diversité des pratiques de travail, les avantages et les inconvénients que cela peut engendrer pour le fonctionnement global de la B.D.P..

Cela m'a aussi permis de saisir la diversité des perception du métier : chacun à son opinion sur ses fonctions et son rôle, sur les réponses à apporter aux exigences du réseau.

- Il n'y a pas à la B.D.P. de l'Ariège de carte géographique pointant les bibliothèques et dépôts.. En effet chacun connaît bien son secteur, le directeur connaît l'ensemble du réseau, aucune synthèse n'était formalisée. Afin de me faire une représentation fidèle et juste du réseau, j'ai réalisé l'actualisation de la liste des bibliothèques et dépôts desservis par la B.D.P. en 2000¹⁵.

Cela m'a pris beaucoup de temps mais à été l'occasion de nouveaux échanges avec le personnel riches en apprentissage sur leurs appréhension des rapports avec les acteurs de leur secteur géographique.

Cela a été l'occasion de prendre la mesure d'un réseau fluctuant en fonction des dépôts qui se créent chaque année ou qui meurent chaque année. J'ai ainsi pu me rendre compte de l'importance de l'héritage d'une B.D.P. qui a conservé l'essentiel de sa desserte scolaire.

- J'ai été initiée au logiciel utilisé à la bibliothèque : Multilis en participant au catalogage de bandes dessinées, de romans et documentaires.

Multilis ne possède pas d'interface type web, l'écran est type ligne à ligne, les déplacements se font avec les touches du clavier. Un module d'interface type web a été développé pour la recherche sur le catalogue : *taos* mais la B.D.P. n'en dispose pas encore.

¹⁵ Voir liste des bibliothèques et dépôts desservis par la B.D.P. en 2000 en annexe

- L'un des chantiers importants de la bibliothèque est l'informatisation : seule l'informatisation du catalogue a été en partie réalisée.

J'ai participé à une réunion interne ayant pour objet de faire le point sur les besoins de la B.D.P. en matériel informatique pour son fonctionnement interne et pour l'informatisation du prêt et de transmettre ces demandes au service informatique du Conseil Général. Cela a été l'occasion d'une mise au point sur le fonctionnement informatique de la B.D.P. et sur les besoins en terme de prêt hors site, lors de prêt direct aux lecteurs.

X J'ai participation à une réunion avec le directeur du service informatique du conseil général : le projet d'informatisation du prêt est le chantier principal de la B.D.P.. Etaient présents à cette réunion le directeur du Service Informatique , deux de ses adjoints , le directeur de la B.D.P. et une bibliothécaire. Le point a été fait sur les besoins en matériel pour l'informatisation du prêt du musibus. J'ai pu à cette occasion mesurer l'ampleur des difficultés des relations B.D.P./Conseil Général, l'importance des relations avec la tutelle, la diplomatie dont doit faire preuve la B.D.P. et la difficulté pour elle d'obtenir les moyens indispensables pour avancer dans son travail et faire évoluer son service. *maladroit*

2.1.2. Sur le terrain

- Afin de découvrir le réseau de la B.D.P., son ampleur, les relations avec les dépositaires, le prêt, la fourniture des documents... j'ai participé au travail sur le terrain : j'ai accompagné quatre tournées et participé à une demi journée de prêt direct du bibliobus et du musibus.

Cela m'a permis de découvrir l'importance du « binôme » bibliothécaire/chauffeur et les relations qui peuvent s'établir entre les bibliothécaire et les lecteurs.

J'ai observé les pratiques de travail de chacun, les multiples façon de servir le public, les pratiques de choix des lecteurs dans le bibliobus, écouté les remarques, les demandes, l'accueil fait aux lecteurs et les réponses qui sont faites à leurs demandes.

Les quatre tournées auxquelles j'ai participé m'ont permis de découvrir plusieurs types de dépôts et de publics : je suis passée dans des bibliothèques municipales, une maison de retraite, des écoles primaires et maternelles, un collège, un lycée et un SEGPA.

Cela à été très révélateur de l'amplitude des besoins, des attentes des dépositaires, du public et du service rendu par la B.D.P..

Cela m'a aussi permis de prendre la mesure de la diversité culturelle et géographique du département.

- Dans le cadre du nouveau schéma départemental de lecture publique, j'ai visité les bibliothèques de Saverdun et de Pamiers. C. Hélie, responsable de la bibliothèque de Pamiers m'a fait visiter le chantier du futur établissement j'ai pu voir concrètement ce qu'était la construction d'une petite bibliothèque et percevoir les difficultés qu'impliquent la mise en œuvre d'un tel chantier. Parallèlement à cette nouvelle construction, la bibliothèque de Pamiers s'informatise et l'entretien avec C. Hélie a été très instructif pour mesurer les difficultés que cela pose à une responsable de bibliothèque.

Les entretiens avec les responsables de bibliothèque et de dépôts m'ont permis d'évaluer leurs relations avec la B.D.P., leurs attentes par rapport à celle ci .

- J'ai passé une journée à la bibliothèque intercommunale de Seix qui fonctionne comme tête d'un petit réseau local dans un canton montagneux peuplé de nombreux néo-ruraux.

J'ai ainsi pu observer le quotidien d'un petit dépôt : gestion du prêt, local, rapports particulier avec un public que la bibliothécaire connaît bien dans un village où tout le monde se côtoie.

- J'ai assisté en compagnie du directeur de la B.D.P. et de la responsable de la bibliothèque de Pamiers à une présentation de la version Aloès du logiciel opsys. Cette présentation était destinée aux professionnels de la région et avait lieu à la bibliothèque municipale de Pau. La B.D.P. est concernée car le système informatisé de gestion de bibliothèques Opsys de la bibliothèque de Pamiers doit bientôt migrer sur la nouvelle version : Aloès.

2.2. LE SITE WEB

2.2.1. Le travail effectué

J'ai été chargée de faire une proposition pour le site web de la B.D.P.. On trouvera en annexe une partie de cette proposition et une réflexion plus approfondie sur cette proposition dans mon mémoire d'étude.

Dans un premier temps j'ai mené une étude de l'existant :

- J'ai enquêté auprès des B.D.P. ayant un site web afin de connaître leurs objectifs et leurs méthodes employées lors de la réalisation de leur site.
- J'ai visité ces sites de manière approfondie. Pour cela j'ai réalisé une grille d'analyse orientée présentation visuelle et contenu du site. J'ai visité de façon moins systématique un grand nombre d'autres sites de bibliothèques ou de grands établissements.
- J'ai mené une enquête par courrier auprès du public cible prioritaire du site : les responsables des bibliothèques et des dépôts afin de mieux cerner leurs attentes. A ce jour j'ai reçu 42 réponses à mes 146 envois. Ces réponses ont révélé une demande importante concernant les services en ligne de consultation du catalogue, réservation des ouvrages et propositions de sélections d'ouvrages.
- Bien qu'il ne soit pas le public cible prioritaire, j'ai joint à mes courriers des questionnaires à distribuer aux lecteurs et à me renvoyer. J'ai obtenu un trop faible nombre de retours pour en tirer des conclusions fiables.
- Le travail quotidien à la bibliothèque et des entretiens avec les membres du personnel m'ont permis de faire le point sur les documents existants déjà et pouvant être mis en ligne et sur les motivations et compétences de chacun en N.T.I.C.. Beaucoup de documents seront à créer ex nihilo et le personnel bien que motivé est peu formé - sinon pas du tout - aux N.T.I.C. et disposera de peu de temps à consacrer à la réalisation et à l'administration du site.

A l'issue de cette première phase de travail, j'ai proposé à la bibliothèque une présentation des services du site qui a été validée par le directeur.

et sur les services qu'elle peut lui proposer. Il offrira un meilleur service pour les lecteurs éloignés ou isolés.

La consultation des catalogues et la gestion des réservations peut permettre de s'orienter vers la création d'un fonds départemental de lecture publique et la création d'un espace documentaire commun.

CONCLUSION

Bien que court : huit semaines, ce stage m'a permis de découvrir le travail effectué à la bibliothèque et de mesurer l'ampleur de ses besoins pour mener à bien la mise en œuvre du nouveau schéma départemental de lecture publique, remplir efficacement sa mission de fourniture de documents, envisager une véritable politique d'animation et de formation, et favoriser une coopération intra départementale des bibliothèques de son réseau.

En regard, le site web ne semble pas une priorité. Cependant il se révélera sans doute un outil important pour améliorer la qualité des services rendus, fédérer le réseau, permettre à la bibliothèque de se forger une nouvelle image d'elle même et de la communiquer à ses partenaires.

ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES

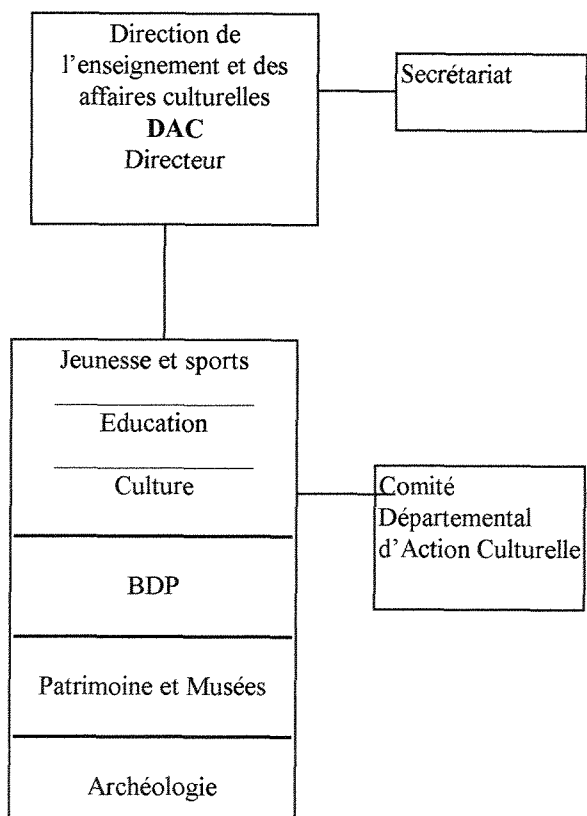
Organigramme de la BDP	2
Organigramme de la direction des affaires culturelles	3
Organigramme des services du Conseil Général	4
La carte du département de l'Ariège	5
La liste des bibliothèques et dépôts desservis par la B.D.P. en 2000	6
La carte des 22 cantons du département de l'Ariège	16
La carte de la desserte tous publics 2000 de la BDP de l'Ariège	17
La carte de la desserte scolaire 2000 de la B.D.P. de l'Ariège	18
La carte des bassins de lecture et bibliothèques-centre du réseau de lecture publique du schéma départemental de lecture publique	19
Texte de convention type pour la mise en œuvre du schéma départemental de lecture publique	20
Texte de la convention entre le conseil général, la commune de Pamiers et la communauté de communes du pays de Pamiers pour la mise en œuvre du schéma départemental de lecture publique	32
Listes des expositions proposées aux responsables des bibliothèques et dépôts du département	58
La B.D.P. en quelques chiffres	59
D.A.C. : Récapitulation des orientations budgétaires. Issue des Orientations budgétaires 2000, séance du 25 octobre 1999	60
Présentation des services du site web de la BDP	61
Présentation de l'Arborescence	66
Arborescence du site web de la BDP	67

Ce n'est pas un organigramme !

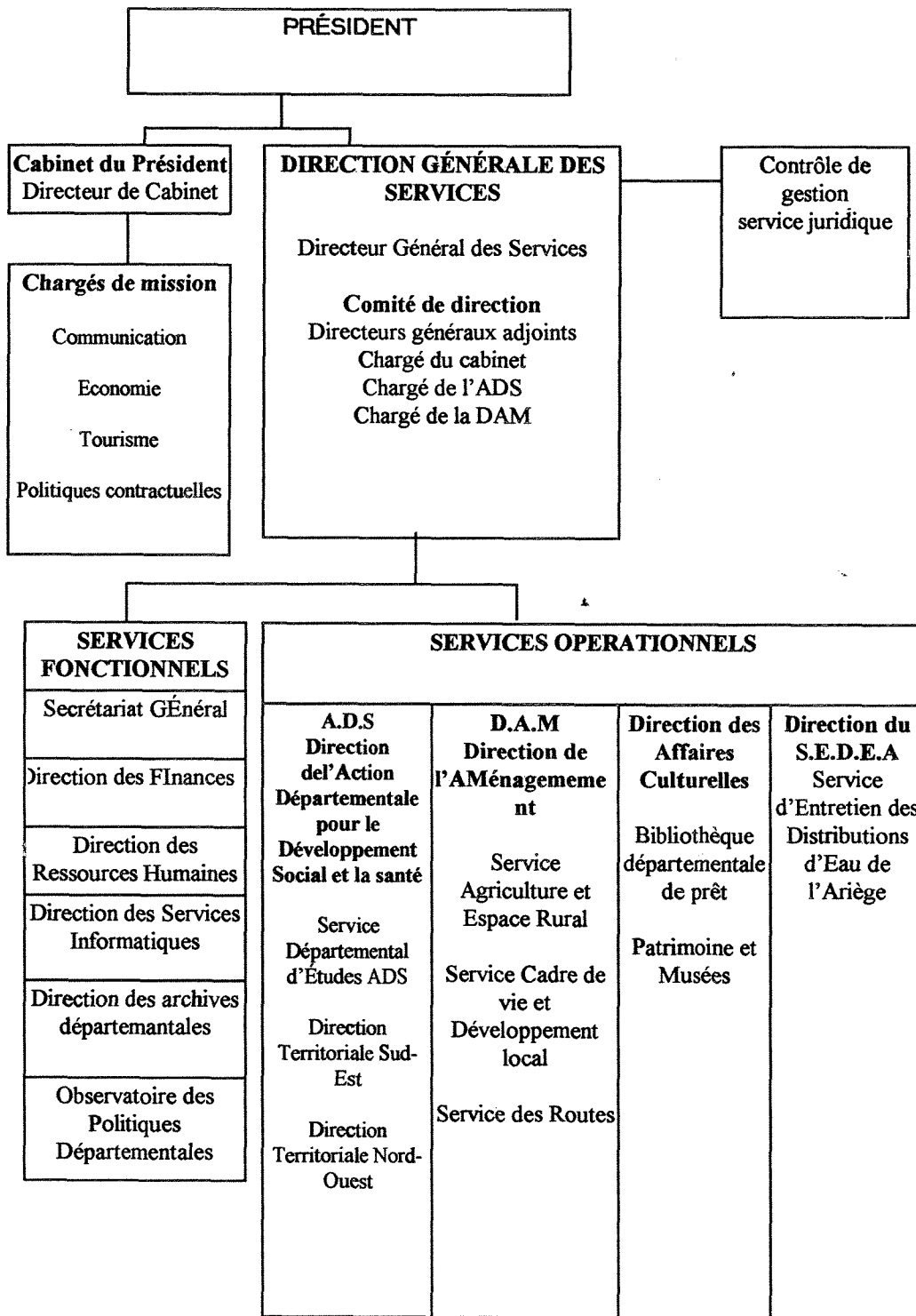
ORGANIGRAMME DE LA BDP

Nom	Grade	Fonction	Travail	Lieu de travail
Pierre-Jean Pujol	Conservateur	Directeur	100%	BDP Foix
Pierre Bernere	Bibliothécaire adjoint en détachement	Section livres	100%	BDP Foix, secteur géographique : cantons de Ax les Thermes, Les Cabannes, Quérigut, Saint Lizier, Ste Croix Volvestre, Tarascon, Vicdessos
Monique Blanco	Assistant qualifié de conservation	Section livres	80%	BDP Foix, Secteur géographique : cantons de Le Mas d'azil, Saverdun
Régine Duquesne	Assistant qualifié de conservation	Section livres	100%	BM de Seix. Secteur géographique : cantons de Massat et d'Oust
Annie Lafforgue	Bibliothécaire adjoint en détachement	Section livres	100%	BDP Foix. Secteur géographique : cantons de Foix, Pamiers, Varilhes
Danièle Renault	Assistante qualifiée de conservation	Section livres	80%	BDP Foix. Secteur géographique : cantons de Le Fossat, Mirepoix et une partie du canton de Massat.
Jean Rieunau	Assistant qualifié de conservation	Section livres	100%	BDP Foix. Secteur géographique : cantons de La bastide de Sérou, Castillon en Couseran, Lavelanet, St Girons.
Sylvain Philipon	Assistant qualifié de conservation	Section documents sonores	100%	BDP Foix
Jean-Michel Terny	Assistant qualifié de conservation	Section documents sonores	100%	BDP Foix
Bernard Francioni	agent qualifié du patrimoine	Section technique. Chauffeur magasinier.	90%	BDP Foix
Anne-Marie Lestrade	agent du patrimoine	Section technique. Equipement.	100%	BDP Foix
Michel Marty	agent qualifié du patrimoine	Section technique. Chauffeur magasinier.	100%	BDP Foix
Josiane Rimont	agent qualifié du patrimoine	Section technique. Equipement.	80%	BDP Foix
Daniel Soula	agent qualifié du patrimoine	Section technique. Chauffeur magasinier	100%	BDP Foix
Pilar Sicre	agent qualifié du patrimoine	Section technique. Equipement	100%	BDP Foix
Francine Prudent	adjoint administratif	Secrétariat	100%	BDP Foix
Michèle Gonzalez	adjoint administratif	Secrétariat	100%	BDP Foix

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES



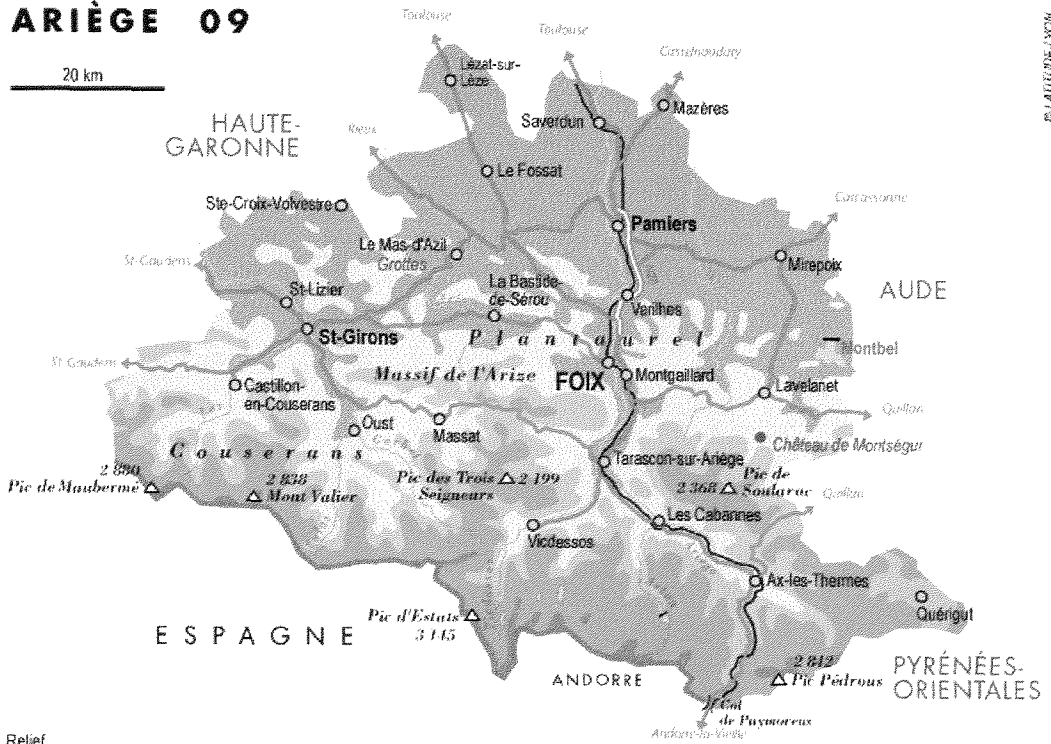
ORGANIGRAMME DES SERVICES DU CONSEIL GÉNÉRAL



LA CARTE DU DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

ARIÈGE 09

20 km



© IGN/IDE L'IGN

Relief

0 200 500 1 000 1 500 2 500 m



Population des villes :

- plus de 50 000 hab.
- de 20 000 à 50 000 hab.
- moins de 20 000 hab.

PRÉFECTURE

Sous-Préfecture

- limite d'État
- préfecture de département
- sous-préfecture

- autoroute
- route principale
- voie ferrée
- TGV en site propre
- canal

- barrage important
- port
- aéroport
- centrale nucléaire

LA LISTE DES BIBLIOTHÈQUES ET DÉPÔTS DESSERVIS PAR LA B.D.P. EN 2000

REPARTITION PAR CANTONS

AX LES THERMES

Ascou : Mairie

Ax les thermes : Bibliothèque municipale
 Collège d'Enseignement général
 Ecole Maternelle
 Ecole Élémentaire
 Hopital

L'Hospitalet : Ecole élémentaire
 Bureau des douanes

Mérens Les Vals: Ecole élémentaire
 Bureau de poste

Orlu : Ecole élémentaire

Savignac Les Ormeaux : Ecole élémentaire

Sentenac : Mairie

Vaychis : Mairie

LA BASTIDE DE SÉROU

Aigues-Juntas :Mairie

Allières : Mairie

Alzen : Bibliothèque municipale
 Ecole

La Bastide de Sérou : Bibliothèque municipale

Cadarcet : Ecole

Esplas de Sérou : Ecole élémentaire
 Dépôt chez un particulier, Mr Néboit

Montséron : Mairie

LES CABANNES

Albiès : Bibliothèque municipale

Appy : Prêt direct à une voire deux personnes

Aston : Ecole élémentaire

Axiat : Prêt direct à une voire deux personnes

Les cabannes : Ecole élémentaire

Lassur : Mairie

Luzenac : Bibliothèque municipale (fin 2000)
Ecole élémentaire
Crèche
Perles et castelet. : Mairie

CASTILLON EN COUSERANS

Argein : Mairie
Augirein : Prêt direct à un lecteur
Centre d'accueil et d'animation du Biros
Balague : Mairie
Castillon en Couserans : Bibliothèque municipale
Dépôt de Ayet en Bethmale
Dépôt de Arrien en B.
Engomer : Mairie
Ecole élémentaire
Galey : Mairie
Orgibet : Ecole élémentaire
Sentein : Ecole élémentaire
St Jean du Castillonais : Ecole maternelle

FOIX

Brassac : Bibliothèque municipale
Ecole élémentaire
Cadirac : Ecole élémentaire
Celles : Ecole élémentaire
Col des marrous : Centre d'Asthmologie
Crampagna : Ecole élémentaire
Foix : Collège Lakanal
Ecole élémentaire Marie Carol
Ecole élémentaire Le Capitany
Ecole élémentaire Lucien Goron
Ecole élémentaire Le Courbet
Ecole élémentaire Le Cardié
Ecole maternelle Champ de Mars
Ecole Maternelle Parmentier
Ecole élémentaire Les Bruilhols
Lycée d'enseignement professionnel
Ferrières : Ecole élémentaire
Freychenet : Mairie
Ganac : Ecole élémentaire
Ginabat : Ecole
La Vergnière : Centre pour enfants en retard scolaire

Loubières : Ecole élémentaire
Montgailhard : Bibliothèque municipale
Foyer Léo Lagrange
Ecole Maternelle dite *de la place*
Ecole élémentaire du Centre
Ecole élémentaire Le Séguela
Prayols : Foyer
St Jean de Verges : Ecole élémentaire
Bibliothèque associative
St martin de Caralp : Ecole élémentaire
Saint Paul de Jarrat : Bibliothèque municipale
Ecole élémentaire
Saint Paulet : Ecole élémentaire
Ecole élémentaire
St Pierre de Rivière : Ecole élémentaire
Serres s/ Arget : Ecole élémentaire
Vernajoul :Ecole élémentaire
Vernajoul : Club des amis

LE FOSSAT

Artigat : Ecole élémentaire
Carla Bayle : Bibliothèque municipale
Ecole élémentaire
Le Fossat : Prêt direct
Ecole élémentaire
Maison de retraite
Lézat sur Lèze: Bibliothèque municipale
Ecole élémentaire
Ecole Maternelle
Collège d'Enseignement général
Pailhes : Ecole élémentaire
Ste Suzanne : Ecole Maternelle
St Ybars : Bibliothèque municipale
Ecole élémentaire
Mairie
Villeneuve du Latou : Bibliothèque municipale
Ecole élémentaire

LAVELANET

Belesta : Bibliothèque municipale
Ecole élémentaire
Dreuilhe : Ecole élémentaire

Fougax : Ecole élémentaire

Lavelanet : Bibliothèque municipale
Ecole maternelle Les Avelines
Ecole maternelle Les Aulnaies
Ecole maternelle Bensa
Ecole maternelle Jean Jaures
Ecole élémentaire Lamartine
Ecole élémentaire Georges Sand (dépôt mort : pas de renouvellement des livres)
Collège d'enseignement secondaire Louis Pasteur
Collège Victor Hugo
Lycée d'enseignement professionnel (dépôt fantôme)
Prêt direct à une personne : Madame Carbonne (professeur des écoles)
PMI

L'Aiguillon : Ecole élémentaire

Le Sautel : en voie de disparition

Leychert : Mairie

Lieurac : Ecole élémentaire

Montferrier : Bibliothèque municipale

Nalzen : Ecole maternelle

Roquefort les cascades : Bibliothèque municipale

St Jean d'aigues vives : Ecole élémentaire

Villeneuve d'Olmes : Bibliothèque municipale
Ecole maternelle Andry
Ecole élémentaire du Centre
Ecole maternelle du Centre

LE MAS D'AZIL

Bordes s/ Arize : Mairie
Ecole élémentaire

Campagne sur Arize : Ecole élémentaire

Castex : Mairie

Daumazan sur Arize: Prêt direct
Ecole élémentaire
Ecole maternelle

La Bastide de Besplas : Mairie

Le Mas d'Azil : Collège d'enseignement général (CDI)
Prêt direct
Ecole élémentaire
Ecole maternelle

Sabarat : Ecole élémentaire

MASSAT

Bernede : Ecole

Biert : Mairie

Ecole élémentaire

Boussenac : Mairie

Ecole élémentaire

Le port : Mairie

Massat : Bibliothèque municipale

Ecole élémentaire

Soulan : Dépôt géré par la bibliothèque municipale de Massat

MIREPOIX

Aigues Vives : Ecole élémentaire

Camon : Ecole maternelle

Dun : Bibliothèque municipale

Ecole élémentaire

La Bastide de Bousignac : Ecole élémentaire

Mairie

La Bastide s/ L'hers : La Lausada (association du troisième âge)

Laroque d'Olmes : Mairie

Centre aéré

Relais assistantes maternelles (association)

Ecole élémentaire Elysée Maur

Ecole élémentaire Joliot Curie

Ecole maternelle Joliot Curie

Le Peyrat : Ecole maternelle

Mairie

Leran : Bibliothèque municipale

Mirepoix : Bibliothèque municipale

Maison de retraite (gérée directement par la bibliothèque municipale)

Ecole élémentaire Jean Jaurès

Ecole maternelle Jean Jaurès

Lycée et collège polyvalent régional

Section d'enseignement général, professionnel et adapté (segpa), Collège mirepoix

Moulin neuf : Ecole maternelle

Regat : Mairie

Rieucros : Ecole élémentaire

Saint Quentin la tour : Ecole élémentaire

Tabre : Mairie

Ecole élémentaire

Teilhat : Ecole élémentaire

Toutrol : Ecole élémentaire

OUST

Aulus les bains : Bibliothèque municipale
Ercé : Ecole élémentaire
Maison de retraite
Oust : Ecole élémentaire
Seix : Bibliothèque municipale
Soueix : Ecole élémentaire
Trein d'Ustou : Ecole élémentaire

PAMIERS

Arvigna : Prêt direct à trois familles
Ecole élémentaire
Bézac : Ecole élémentaire
Bonnac : Ecole élémentaire
Association des parents d'élèves
Escosse : Ecole élémentaire
Les Pujols : Ecole élémentaire
La tour du crieu : Mairie
Madiere : Mairie
Pamiers : Bibliothèque municipale
Collège Pierre Bayle
Ecole élémentaire Cazalé
Ecole La Calendreta
Collège d'enseignement secondaire J. P. Rambaud
Ecole élémentaire et maternelle Les Canonges
Ecole maternelle Les Condamines
Ecole élémentaire Les Carmes
Lycée professionnel Irénée Cros
EREA Enseignement spécialisé
St Amadou : Bibliothèque municipale (en cours de création)
Ecole élémentaire
Saint Jean du Falga : Bibliothèque municipale
Ecole élémentaire
St Martin d'oydes : Ecole élémentaire
Prêt direct
Villeneuve du Paréage : Ecole élémentaire

QUERIGUT

Carcanières : Mairie
Le Pla : Ecole élémentaire
Mijanes : Mairie
Quérigut : Bibliothèque municipale

Rouze : Ecole élémentaire
Ecole
Mairie

St GIRONS

Castelnau Durban : Ecole élémentaire
Foyer rural
Eycheil : Institut médico éducatif
Ecole élémentaire et maternelle
Lacourt : Mairie
Lescure : Ecole maternelle
Mairie
Moulis : Ecole élémentaire
Mairie
Laboratoire du cnrs
Rimont : Ecole maternelle
St Girons : Ecole élémentaire Frédéric Arnaud
Ecole élémentaire Saint Alary
Ecole élémentaire et maternelle de Ledar
Ecole élémentaire de Sières
Ecole maternelle Guynemer
Ecole élémentaire des Jacobins

St LIZIER

Betchat : Bibliothèque municipale
Caumont : Ecole élémentaire
La Bastide du Salat : Ecole élémentaire
Mairie
Lacave : Mairie
Lorp : Ecole élémentaire
Les Baudis : Dépôt chez un particulier
Prat Bonrepaux : Ecole
St Lizier : Bibliothèque municipale
Ecole élémentaire
Maison de retraite Victor d'Hossun
Taurignan vieux : Mairie

STE CROIX VOLVESTRE :

Contrazy : Mairie
Ste Croix Volvestre : Bibliothèque municipale en cours d'équipement

Ecole élémentaire

Fabas : Bibliothèque municipale

Lasserre : Ecole élémentaire

SAVERDUN

Canté : Ecole élémentaire

Justignac : Mairie

La Bastide de Lordat : Ecole élémentaire

Le Vernet : Bibliothèque municipale

Ecole élémentaire

Mazères : Bibliothèque municipale

Ecole élémentaire

Ecole maternelle

Collège Victor Hugo

Prêt direct à une personne : Madame Renaud

Montaut : Ecole élémentaire et maternelle

Prêt direct (4 lecteurs)

Saverdun : Bibliothèque municipale

Maison de retraite

Collège du Girbet

Crèche

Ecole élémentaire

Ecole maternelle

St Quirc : Ecole élémentaire

Prêt direct (1 personne : l'instituteur)

TARASCON

Arignac : Ecole élémentaire

Foyer rural

Arnave : Ecole élémentaire

Barrat : Ecole élémentaire

Bompas : Ecole élémentaire

Capoulet : Ecole élémentaire

Gourbit : Prêt direct

Mercus : Bibliothèque municipale

Merens les vals : Bibliothèque municipale

Ecole élémentaire

Ecole d'Amplaing

Niaux : Ecole élémentaire

Bureau de poste

Ornolac : Ecole élémentaire

Quié : Ecole élémentaire

Rabat Les Trois Seigneurs : Ecole élémentaire
Foyer des 3 seigneurs

Saurat : Ecole élémentaire

Tarascon sur Ariège : Bibliothèque municipale
Ecole élémentaire Sabart
Ecole maternelle Sabart
Collège d'enseignement secondaire
Ecole élémentaire le pradelet
Ecole maternelle le pradelet
Crèche

Ussat les bains : Bibliothèque municipale
Dépôt

VARILHES

Artix : Mairie

Dalou : Ecole élémentaire

Loubens : Ecole élémentaire

Montégut plantaurel : Bibliothèque municipale
Ecole élémentaire

Rieux de Pelleport : Ecole élémentaire

Segura : Ecole élémentaire

St Bauzeil : Mairie

St Félix de Rieutord : Bibliothèque municipale

Varilhes : Bibliothèque municipale
Ecole élémentaire Paul Delpech
Ecole maternelle Paul Delpech
Ecole élémentaire Laborie

Ventenac : Ecole élémentaire

Verniolle : Bibliothèque municipale (novembre 2000)
Ecole élémentaire

Deux dépôts qui vont être supprimés (vont aller à la Bibliothèque municipale) : « le foyer » et « Le troisième âge ».

Vira : Ecole maternelle

VICDESSOS

Auzat : Ecole élémentaire

Ecole maternelle

Crèche

Vicdessos : Collège
Ecole élémentaire

PRÊT DIRECT MUSIBUS

Lavelanet

Le Fossat,

Le Mas d'Azil,

Mirepoix.Seix,

Tarascon sur Ariège

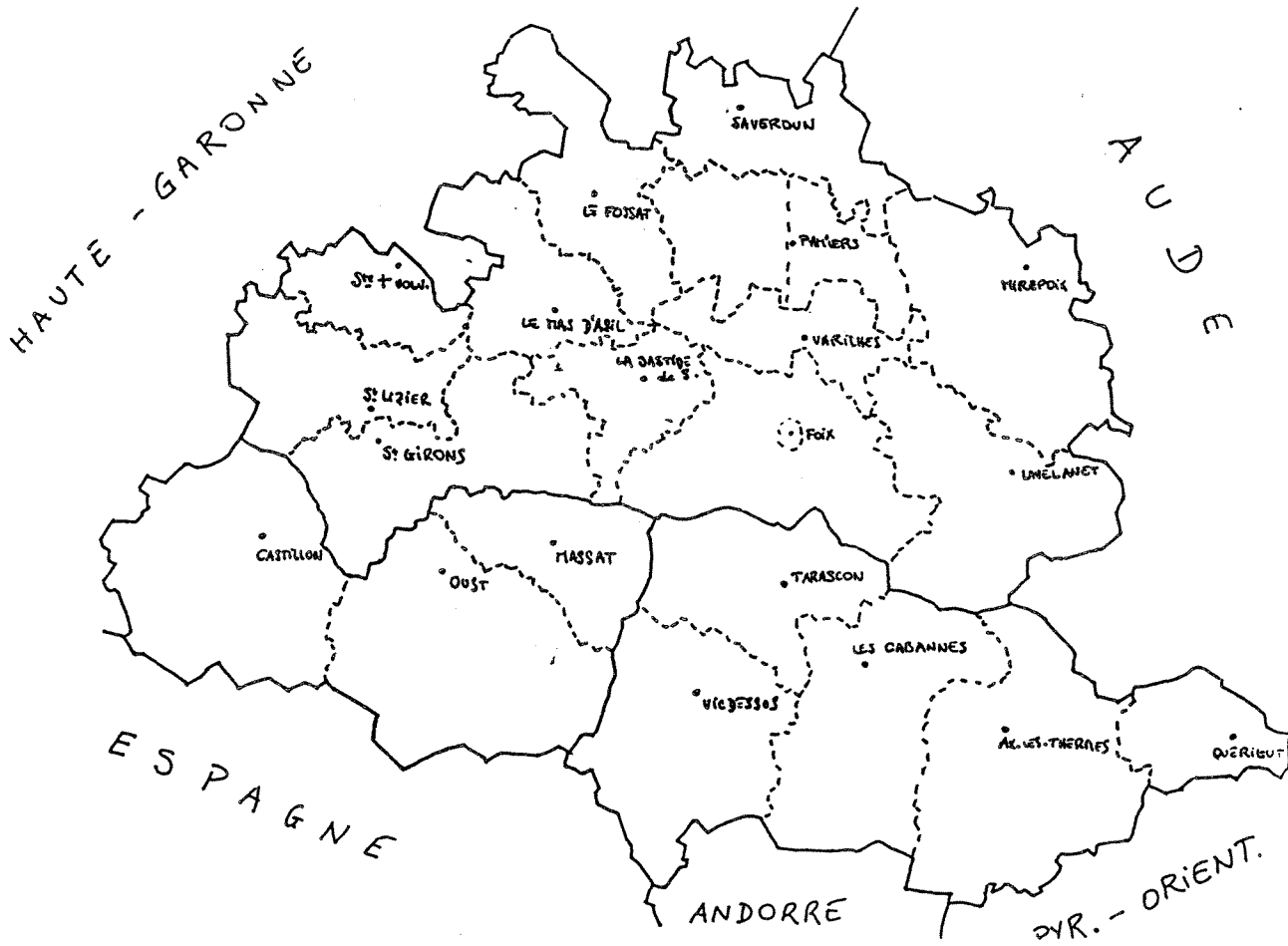
PRÊT DIRECT BIBLIOBUS

Daumazan

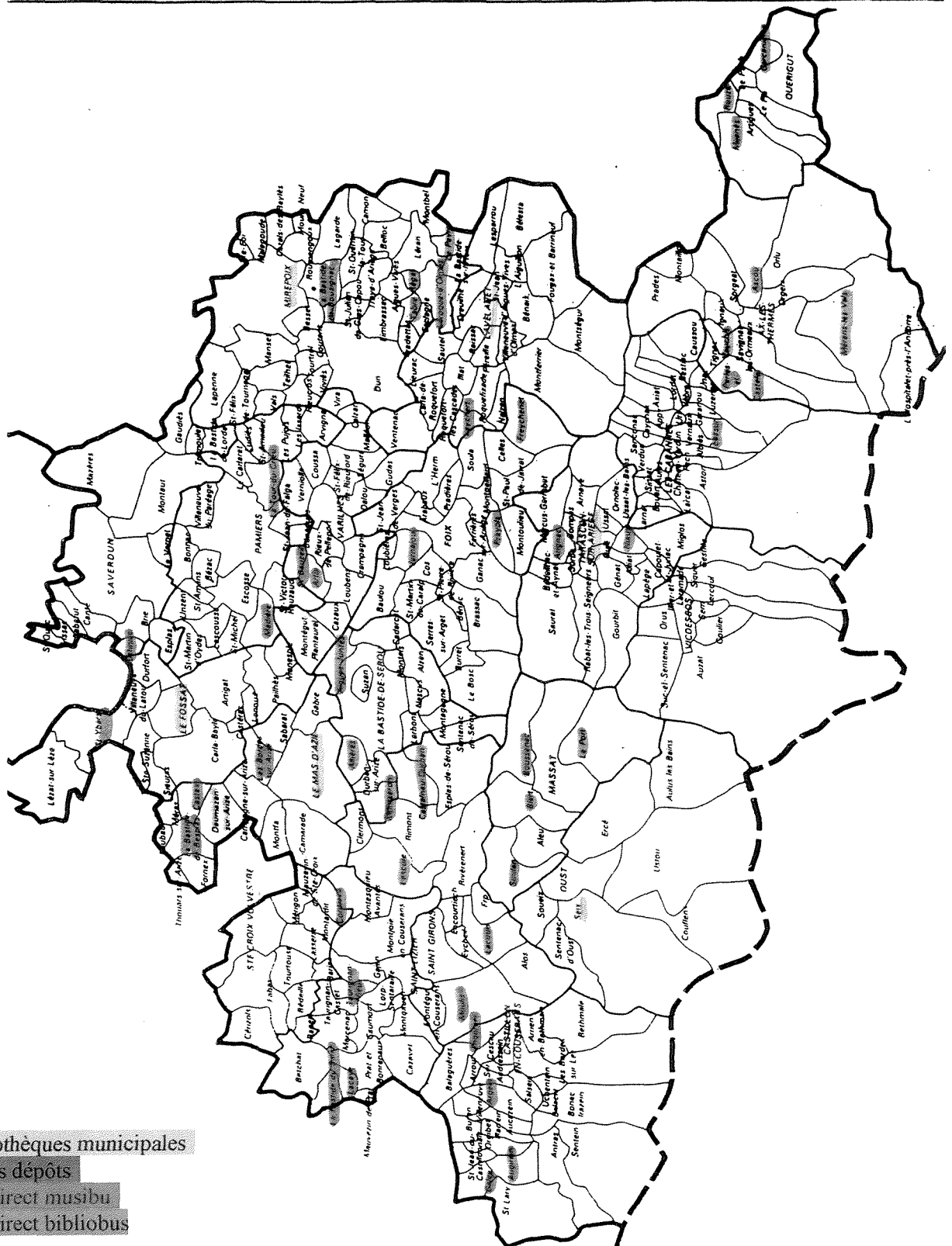
Le Fossat

Le Mas d'azil

LA CARTE DES CANTONS DU DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE



LA CARTE DE LA DESERTE TOUS PUBLICS 2000 DE LA BDP DE L'ARIÈGE



Bibliothèques municipales
 Autres dépôts
 prêt direct musibu
 prêt direct bibliobus

TEXTE DE CONVENTION TYPE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE.

**CONVENTION
ENTRE
LE CONSEIL GENERAL,
LA COMMUNE DE
ET
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL
DE LECTURE PUBLIQUE**

PREAMBULE

Par sa délibération du 18 décembre 1997, le Conseil Général a arrêté le schéma départemental de la lecture publique.

L'objectif premier est de permettre à chaque administré d'être le plus proche possible d'une bibliothèque-médiathèque d'une certaine envergure proposant un service documentaire de qualité par le biais de prestations et de médias culturels diversifiés.

Des bassins de lecture ont été délimités ; ils sont axés sur des bibliothèques-centres, relais de la BDP pour les zones concernées.

Ces bibliothèques ont la double vocation d'assurer auprès des divers publics d'un bassin de lecture donné le rôle culturel et social et les diverses prestations que l'on attend aujourd'hui d'une médiathèque publique, ainsi que d'animer un réseau local de points-lecture (bibliothèques de village, établissements scolaires, associations) et de servir d'interface entre la BDP et le bassin de lecture.

Elles seront amenées à tenir un rôle central dans la coopération entre bibliothèques publiques et établissements scolaires, et là aussi à prendre le relais de la BDP et de ses bibliobus pour les activités de desserte.

Gérées par du personnel qualifié, elles devront se conformer à certaines normes de référence en matière de locaux, de moyens de fonctionnement, de diversité et de qualité des collections.

Elles sont prioritairement destinataires des aides départementales.

L'organisation des « bassins de lecture » et la création de leurs bibliothèques-centres font l'objet de conventionnement entre le Conseil Général et la ou les structures intercommunales concernées.

Les structures communales et intercommunales de bassin de lecture adhèrent à ces principes et souhaitent la mise en oeuvre du schéma explicité par la présente convention passée entre le Conseil Général et la commune siège de la bibliothèque-centre.

Selon les cas, cette convention pourra également être signée par la Communauté de communes du bassin de lecture si celle-ci s'est dotée de la compétence nécessaire notamment en direction des points-lecture.

ARTICLE 1 : LE SCHEMA D'ORGANISATION

A.1.1 : les relations BDP/Bibliothèque-centre

La BDP possède plus de 200 000 volumes et 25 000 documents sonores qui peuvent être mis à disposition des bibliothèques-centres, en complément de leurs fonds propres.

La BDP alimente la bibliothèque-centre afin que celle-ci dispose d'une offre documentaire minimale de 3 livres et 1 document sonore par habitant, et réponde aux besoins des points-lecture de son ressort.

L'ensemble des documents de la BDP est consultable sur une base de données informatisée implantée sur un site WEB.

Les choix et renouvellement de ces dépôts sont effectués sur la base d'un accord passé entre la bibliothèque-centre et la BDP. Ces deux services établissent, en effet, un Plan Documentaire Annuel relatif au bassin de lecture qui définit notamment les besoins documentaires des bibliothèques de son ressort, le volume et la répartition par catégorie des documents déposés par la BDP, les modes et rythmes de leur renouvellement.

Outre ces rotations de documents, des réservations sont effectuées par la bibliothèque-centre à partir des demandes spécifiques de ses usagers.

Les fonds correspondant aux rotations et aux réservations sont acheminés, sous la responsabilité de la BDP, par le biais d'une navette régulière (hebdomadaire) ou autre moyen de messagerie.

L'ensemble des livres et documents sonores ainsi réunis (dépôts BDP) fonds propres) sont mis à disposition par la bibliothèque-centre, soit des lecteurs abonnés selon des modalités propres à chaque bibliothèque, soit des points-lecture selon les spécificités du Plan Documentaire Annuel.

Par ailleurs, la BDP collabore à la programmation et à la mise en oeuvre des opérations d'animation déployées par la bibliothèque-centre dans ses locaux ou ceux des points-lecture.

A.1.2 : Les relations bibliothèque-centre/point-lecture communal

Les points-lecture communaux sont associés à l'élaboration du Plan Documentaire Annuel du bassin de lecture qui définit les services qu'ils offrent à leurs usagers, évalue les besoins en documents et définit les prestations dont ils bénéficient de la part de la bibliothèque-centre et de la BDP.

Ils sont alimentés directement par la bibliothèque-centre selon des modalités déterminées dans ce plan (quantités de documents, rythme de renouvellement, mode d'acheminement).

Ils peuvent consulter directement la base de données de la BDP et établir des requêtes de réservation.

Ils ont vocation à coopérer avec les établissements scolaires de la commune.

Ils bénéficient du soutien technique de la bibliothèque-centre et peuvent être destinataires des opérations d'animation qu'elles organisent.

Pour le cas où la présente convention ne serait pas signée par la Communauté de Communes, un accord direct serait recherché entre la commune siège de la bibliothèque-centre et les communes dotées d'une bibliothèque de village.

A.1.3 : Les relations bibliothèque-centre/point-lecture scolaire

Les établissements scolaires, et leurs bibliothèques (BCD-bibliothèque centre de documentation- et CDI -centre de documentation et d'information) recensés dans le bassin de lecture correspondant, sont alimentés directement par la bibliothèque-centre en fonction de leurs besoins documentaires et leurs sollicitations.

La BDP et la Bibliothèque-centre arrêtent les moyens et les prestations sur la base des propositions des CDI et BCD.

Ils peuvent consulter la base de données de la BDP et établir des requêtes de réservation.

Les livraisons (départ et retour) sont assurés par la bibliothèque-centre, selon des modalités déterminées par elle.

Pour le cas où la présente convention ne serait pas signée par la Communauté des Communes un accord direct serait recherché entre la commune siège de la bibliothèque-centre et les communes de tutelle.

La coopération entre le point-lecture communal et la BCD (ou bibliothèque de l'école) sera partie intégrante de cette convention.

ARTICLE 2 : DESCRIPTIF DU BASSIN DE LECTURE

A.2.1. : Les caractéristiques géographiques et démographiques du bassin

.....

A.2.2. : La bibliothèque-centre

A.2.2.1 : Les locaux.....

A.2.2.2 : Les personnels.....

A.2.2.3. : Le fonctionnement.....

A.2.3. : Les bibliothèques de village

A.2.3.1. : Les locaux.....

A. 2.3.2 : Les personnels.....

A. 2.3.3 : Le fonctionnement.....

A.2.4. : Les bibliothèques d'établissements scolaire

A. 2.4.1. : Les locaux.....

A. 2.4.2. : Les personnels.....

A. 2.4.3. : le fonctionnement.....

ARTICLE 3 : LA BIBLIOTHEQUE-CENTRE

A.3.1. les locaux

A.3.1.1. : les normes de bâtiment

A.3.1.1.1 : la surface :

La base minimale est fixée à 100 m² - l'application d'un coefficient de 0,07 m²/habitant de la ville-centre constitue le standard de référence.

La bibliothèque doit en outre être en mesure d'accueillir le volume de documents affectés à sa mission de relais BDP.

A. 3.1.1.2 : la fonctionnalité :

L'aménagement de l'espace et l'équipement mobilier garantissent l'utilisation fonctionnelle des locaux (cf. guide technique et réglementation de la Direction du Livre).

A.3.1.2 : Le projet d'aménagement de la bibliothèque-centre

A.3.2 : L'informatisation

A.3.2.1 : les normes d'informatisation

La bibliothèque-centre est informatisée de manière à permettre périodiquement :

- la constitution et la gestion d'une base de données en format MARC,
- la gestion des transactions à destination du public, et des bibliothèques partenaires (BDP et Points-lecture)
- l'évaluation du fonctionnement
- l'accès au réseau Internet (serveur BDP)
- la capacité à importer et à exporter de l'information bibliographique en format d'échange international
- la consultation des supports optiques numériques.

Cette informatisation est mise en oeuvre en concertation avec les services du Conseil Général, dans un souci de compatibilité entre systèmes.

A 3.2.2. : Le projet d'informatisation dans la bibliothèque-centre

A 3.3 : Les collections

A3.3.1 : Les normes applicables aux collections

La bibliothèque-centre a vocation à être une médiathèque.

L'offre documentaire doit être diversifiée et s'ouvrir aux nouvelles formes de médias (livres, documents sonores, périodiques, vidéo, CD-ROM...). Elle représente un équivalent de 3 livres et 1 document sonore par habitant (ville-centre).

Sa constitution est issue des fonds propres de la bibliothèque et des apports de la BDP.

Un budget d'acquisition d'au moins 12 F. par habitant pour les livres et de 3 F. par habitant pour les documents sonores est mobilisé annuellement (hors phase de démarrage).

Ces acquisitions peuvent être arrêtées en concertation avec les services de la BDP, dans le cadre du Plan Documentaire Annuel.

A.3.3.2 : Les politiques d'acquisition de la Commune

A.3.4 : Les personnels

A.3.4.1 Les nécessités d'encadrement normatif

A.3.4.1.1. : Les conditions d'un fonctionnement normal d'une bibliothèque-centre font apparaître les besoins suivants en matière d'emploi :

- un poste de salarié professionnel pour une commune de 2 000 habitants ou moins (assistant qualifié ou bibliothécaire)

- un poste supplémentaire pour chaque tranche de 2 000 habitants (dont un assistant qualifié pour chaque tranche de 3 000 habitants).

Un plan de formation est mis en place qui prendra en compte la formation initiale des agents non qualifiés et la mise à niveau nécessaire au développement des services (NTIC par exemple).

A.3.4.1.2. En fonction de l'importance du bassin de lecture, un ou plusieurs agents -dont au moins un agent professionnel- sont chargés des relations avec la BDP, bibliothèques de village et les établissements scolaires.

Le cadre d'emploi de ces agents est recherché au sein de l'intercommunalité (Communauté des Communes ou District).

A.3.4.2. : Le plan en ressources humaines

.....

A.3.5. : Le fonctionnement

A.3.5.1. : Les normes de fonctionnement

Le règlement intérieur garantit l'accueil des publics dans les meilleures conditions.

Pour ce faire, la bibliothèque aménage des plages de réception du public pour une durée minimale de 4 heures par jour sur 4 jours.

Des temps d'accueil sont prévus pour les groupes (scolaires,) et les dépositaires des points-lecture.

La mise à disposition du public d'accès informatique aux bases de données est recherchée.

Le principe de gratuité des prestations à destination des points-lecture (bibliothèques de village, établissements scolaires et autres partenaires institutionnels) est affirmé.

Le principe de la gratuité du prêt et de l'accès libre à la consultation des collections est confirmé.

L'éventuelle tarification en inscriptions individuelles fait l'objet d'une concertation globale avec le Conseil Général, la Communauté de Communes ou la Commune. Elle s'applique dans les mêmes conditions à l'ensemble de la population du bassin de lecture.

A.3.5.2 : Le fonctionnement de la bibliothèque

.....

ARTICLE 4 : LE POINT-LECTURE COMMUNAL

A.4.1 : Les conditions de création d'un point-lecture communal

Le point-lecture communal est un service municipal administré en régie directe ou à défaut par une association spécifique sur délégation de service public.

Ce point-lecture constitue le site privilégié d'accès à la lecture sur des communes rattachées à la bibliothèque-centre de bassin.

Au-delà de la diversité des situations, les normes suivantes sont recommandées :

A.4.1.1 : Les locaux :

Ils représentent une surface minimale de 35 m² et se conforment au coefficient de 0,07 m²/habitant.

A.4.1.2 : L'informatisation

Il est doté d'un équipement informatique permettant au minimum la consultation des bases de données documentaires sur Internet et la lecture de supports optiques numériques.

A.4.1.3 : Les collections

Elles sont alimentées essentiellement par les dépôts de documents de la BDP (livres) transitant par la bibliothèque-centre, ainsi que par leurs fonds propres.

Les acquisitions directes sont réalisées en concertation avec la Bibliothèque Départementale de Prêt.

A.4.1.4 : Les personnels

En règle générale, l'animation et la gestion sont assurés par des bénévoles ayant suivi des stages de formation initiale (BDP ou ABF).

Pour les points-lecture de communes supérieures à 2000 habitants, la norme relative aux bibliothèques-centre est appliquée.

A.4.1.5 : Le fonctionnement

Le point-lecture est ouvert au public au minimum 8 heures répartis sur 2 jours ou plus. Les normes prévues pour les bibliothèques-centres sont applicables aux points-lecture.

Créé à la demande de la commune, le point-lecture fait l'objet d'un accord spécifique annexé à la présente convention.

A.4.2. La liste et les caractéristiques (locaux informatisation, collection, personnel, fonctionnement) de chaque point-lecture sont annexés à la présente convention.

.....

ARTICLE 5 : LES POINTS-LECTURE SCOLAIRES

A.5.1. Présentation et normes

La desserte des établissements scolaires et de leurs bibliothèques (CDI et BCD) constitue un des points essentiels du dispositif « schéma départemental de lecture publique ».

Les bibliothèques, dont l'initiative appartient à l'Education Nationale, sont installées dans les locaux scolaires et répondent à leurs normes.

Leur informatisation est réalisée par les collectivités de rattachement (Conseil Régional, Conseil Général, Commune) en relation avec les services de l'Education Nationale.

La constitution des collections est assurée directement par les établissements et abondée par les dépôts de la BDP via les bibliothèques-centres.

Ces dépôts sont effectués à hauteur moyenne de 3 livres par élève.

Les personnels relèvent de l'Education Nationale et sont soumis aux obligations de celle-ci.

Le fonctionnement répond aux critères arrêtés par la Direction de l'Etablissement.

En l'absence de bibliothèques d'écoles, le point-lecture communal peut assurer la fonction de service documentaire de l'établissement scolaire, selon des modalités arrêtées entre les deux partenaires.

A.5.2. La liste et les caractéristiques :

Celles-ci (locaux, informatisation, collection, personnel, fonctionnement) de chaque bibliothèque d'établissement scolaire sont annexés à la présente convention.

.....

ARTICLE 6 : LES MODALITES DE FINANCEMENT

En règle générale, les opérations de création et d'aménagement de bibliothèques feront l'objet d'une proposition d'inscription dans les contrats de développement territoriaux associant l'Etat, la Région, le Département et les Collectivités locales.

La possibilité d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale sera recherchée pour ces opérations.

A.6.1. Les locaux

A.6.1.1 : Construction, aménagement et équipement mobilier des bibliothèques-centres (et des bibliothèques des communes de plus de 1500 habitants) :

A.6.1.1.1 : Dans le cadre d'un CDT : les financements sont recherchés sur la base de :

- Etat (DRAC) : 40 %
- Région : 15 %
- Département : 15 %
- Auto-financ : 30 %

A. 6.1.1.2. : Hors CDT

Les financements sont recherchés sur la base de :

- Etat (DRAC) : 40 %
- Département : 20 %
- Auto-financ.: 40 %

A.6.1.2. Construction, aménagement des points-lectures communaux :

A.6.1.2.1 : Dans le cadre d'un CDT les financements sont recherchés sur la base de :

- Etat (Préfecture) : 30 %
- Département : 20 %
- Région : 20 %
- Auto-financ. : 30 %

A.6.1.2.2 : Hors CDT, les financements sont recherchés sur la base de :

- Etat (Préfecture) : 30 %
- Département : 30 %
- Auto-financ. : 40 %

Pour le cas où l'Etat ne pourrait intervenir sur les crédits Préfecture (DGE, FNADT...) la participation départementale pourra être de 50 % maximum.

A.6.1.3. Equipement mobilier des points-lecture communaux :

L'équipement de ces bibliothèques (mobilier spécifique) est assuré par une dotation départementale sur la base d'un coût équivalent à 1250 F. TTC/m2 après concertation entre la Commune et le Conseil Général.

A.6.2 : L'informatisation :

L'informatisation des bibliothèques-centres et des points-lecture communaux est mise en oeuvre à partir de matériel et logiciels assurant les fonctions :

- de gestion des fonctionnalités de la bibliothèque (base de données, acquisition, prêts, statistiques, éditions....)
- d'accès au réseau INTERNET
- de consultation des supports optiques numériques

A.6.2.1 : Le financement est recherché dans le cadre du CDT selon les modalités suivantes :

- Etat (Préfecture et DRAC) : 35 %
- Département : 17,5 %
- Région : 17,5 %
- Auto-financ. : 30 %

A.6.2.2. Hors CDT, le financement est recherché sur la base de :

- Etat (Préfecture et DRAC) : 35 %
- Département : 30 %
- Auto-financ. : 35 %

A.6.2.3. : Dans le cas où le point-lecture communal limite l'informatisation à l'accès aux réseau INTERNET (notamment pour la consultation de la base de données BDP), le coût de l'équipement est subventionné à 50 % par le Département avec un plafond d'aide de 7 000 Frs H.T. par site.

A.6.4.2. : Les personnels chargés de l'animation du bassin de lecture :

Le coût salarial de la charge de travail consacrée par la bibliothèque-centre à l'animation du bassin de lecture et aux relations avec les points-lecture est évalué conjointement par les services de la bibliothèque-centre et du Conseil Général.

Une participation départementale représentant au maximum 50 % de ce coût salarial est attribuée annuellement à la bibliothèque-centre.

A.6.5. L'ensemble des décisions prises pour l'application de ces critères fait l'objet d'un avenant annuel à la présente Convention après validation et décision de la Commission Permanente du Conseil Général.

ARTICLE 7 : LES MODALITES D'APPLICATION

La présente Convention est applicable à compter de sa signature pour les parties concernées.

Elle fait l'objet d'annexes et d'avenants mentionnés dans les articles précédents.

Elle est passée pour une durée de 5 ans et peut-être modifiée par avenant.

Les parties conviennent de la création d'un Comité de pilotage chargé de la mise en place de la Convention, de son suivi et de l'évaluation selon des critères qu'il lui appartient de déterminer.

Le Comité est constitué d'élus du Conseil Général et des collectivités concernées ainsi que de responsables administratifs et professionnels.

A.6.3. Les acquisitions

A.6.3.1. Acquisition des livres

A.6.3.1.1. pour les bibliothèques-centres et les bibliothèques de communes de plus de 1500 habitants, en situation de création ou d'extension, des subventions pour acquisition de livres sont attribuées sur la base de 40 000 Frs pour 100 m2 et 140 Frs par m2 supplémentaire (renouvelable 1 fois).

Les subventions sont assurées à parité par l'Etat (Centre National du Livre) et le Département.

A.6.3.1.2. : Pour les points-lecture communaux en situation de création ou d'extension, une dotation pour constitution et accroissement du fonds de référence est attribuée par le Département pour un montant de 10 000 Frs renouvelable une fois.

A.6.3.1.3. : Pour le renforcement des collections destinées aux enfants, les bibliothèques-centres et points-lecture communaux chargés de la desserte d'établissements scolaires bénéficient d'une subvention départementale de 50 F. par élève renouvelable tous les 5 ans.

A.6.3.2. Acquisition de documents sonores et de CD-ROM.

Les bibliothèques-centre qui développent un service de prêt de documents sonores ou de CD-ROM, bénéficient d'une subvention départementale initiale de :

- documents sonores : 10 000 Frs renouvelables une fois et représentant 50% du coût.

- CD-ROM : 5 000 Frs renouvelables une fois et représentant 50 % du coût.

A.6.4. Les personnels

A.6.4.1. Les personnels de gestion des bibliothèques

Dans un souci de professionnalisation de la gestion des bibliothèques publiques, la création des postes de personnels qualifiés (assistant qualifié, bibliothécaire, conservateur) bénéficie d'une subvention départementale à hauteur de :

- 1ère année : 50 % du coût salarial
- 2ème année : 25 % du coût salarial

**TEXTE DE LA CONVENTION ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL, LA COMMUNE DE PAMIERS ET LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PAMIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA
DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE.**

**CONVENTION ENTRE LE CONSEIL GENERAL,
LA COMMUNE DE PAMIER
ET
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DE PAMIER**

**POUR LA MISE EN OEUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL
DE LECTURE PUBLIQUE**

PREAMBULE

Par sa délibération du 18 décembre 1997, le Conseil Général a arrêté le schéma départemental de la lecture publique.

L'objectif premier est de permettre à chaque administré d'être le plus proche possible d'une bibliothèque-médiathèque d'une certaine envergure proposant un service documentaire de qualité par le biais de prestations et de médias culturels diversifiés.

Des bassins de lecture ont été délimités ; ils sont axés sur des bibliothèques-centres, relais de la BDP pour les zones concernées.

Ces bibliothèques ont la double vocation d'assurer auprès des divers publics d'un bassin de lecture donné le rôle culturel et social et les diverses prestations que l'on attend aujourd'hui d'une médiathèque publique, ainsi que d'animer un réseau local de points-lecture (bibliothèques de village, établissements scolaires, associations) et de servir d'interface entre la BDP et le bassin de lecture.

Elles seront amenées à tenir un rôle central dans la coopération entre bibliothèques publiques et établissements scolaires, et là aussi à prendre le relais de la BDP et de ses bibliobus pour les activités de desserte.

Gérées par du personnel qualifié, elles devront se conformer à certaines normes de référence en matière de locaux, de moyens de fonctionnement, de diversité et de qualité des collections.

Elles sont prioritairement destinataires des aides départementales.

L'organisation des « bassins de lecture » et la création de leurs bibliothèques-centres font l'objet de conventionnement entre le Conseil Général et la ou les structures intercommunales concernées.

Les structures communales et intercommunales de bassin de lecture adhèrent à ces principes et souhaitent la mise en oeuvre du schéma explicité par la présente convention passée entre le Conseil Général et la commune siège de la bibliothèque-centre.

Selon les cas, cette convention pourra également être signée par la Communauté de communes du bassin de lecture si celle-ci s'est dotée de la compétence nécessaire notamment en direction des points-lecture.

ARTICLE 1 : LE SCHEMA D'ORGANISATION

A.1.1 : les relations BDP/Bibliothèque-centre

La BDP possède plus de 200 000 volumes et 25 000 documents sonores qui peuvent être mis à disposition des bibliothèques-centres, en complément de leurs fonds propres.

La BDP alimente la bibliothèque-centre afin que celle-ci dispose d'une offre documentaire minimale de 3 livres et 1 document sonore par habitant, et réponde aux besoins des points-lecture de son ressort.

L'ensemble des documents de la BDP est consultable sur une base de données informatisée implantée sur un site WEB.

Les choix et renouvellement de ces dépôts sont effectués sur la base d'un accord passé entre la bibliothèque-centre et la BDP. Ces deux services établissent, en effet, un Plan Documentaire Annuel relatif au bassin de lecture qui définit notamment les besoins documentaires des bibliothèques de son ressort, le volume et la répartition par catégorie des documents déposés par la BDP, les modes et rythmes de leur renouvellement.

Outre ces rotations de documents, des réservations sont effectuées par la bibliothèque-centre à partir des demandes spécifiques de ses usagers.

Les fonds correspondant aux rotations et aux réservations sont acheminés, sous la responsabilité de la BDP, par le biais d'une navette régulière (hebdomadaire) ou autre moyen de messagerie.

L'ensemble des livres et documents sonores ainsi réunis (dépôts BDP) fonds propres) sont mis à disposition par la bibliothèque-centre, soit des lecteurs abonnés selon des modalités propres à chaque bibliothèque, soit des points-lecture selon les spécificités du Plan Documentaire Annuel.

Par ailleurs, la BDP collabore à la programmation et à la mise en oeuvre des opérations d'animation déployées par la bibliothèque-centre dans ses locaux ou ceux des points-lecture.

A.1.2 : Les relations bibliothèque-centre/point-lecture communal

Les points-lecture communaux sont associés à l'élaboration du Plan Documentaire Annuel du bassin de lecture qui définit les services qu'ils offrent à leurs usagers, évalue les besoins en documents et définit les prestations dont ils bénéficient de la part de la bibliothèque-centre et de la BDP.

Ils sont alimentés directement par la bibliothèque-centre selon des modalités déterminées dans ce plan (quantités de documents, rythme de renouvellement, mode d'acheminement).

Ils peuvent consulter directement la base de données de la BDP et établir des requêtes de réservation.

Ils ont vocation à coopérer avec les établissements scolaires de la commune.

Ils bénéficient du soutien technique de la bibliothèque-centre et peuvent être destinataires des opérations d'animation qu'elles organisent.

Pour le cas où la présente convention ne serait pas signée par la Communauté de Communes, un accord direct serait recherché entre la commune siège de la bibliothèque-centre et les communes dotées d'une bibliothèque de village.

A.1.3. : Les relations bibliothèque-centre/point-lecture scolaire

Les établissements scolaires, et leurs bibliothèques (BCD-bibliothèque centre de documentation- et CDI -centre de documentation et d'information) recensés dans le bassin de lecture correspondant, sont alimentés directement par la bibliothèque-centre en fonction de leurs besoins documentaires et leurs sollicitations.

La BDP et la Bibliothèque-centre arrêtent les moyens et les prestations sur la base des propositions des CDI et BCD.

Ils peuvent consulter la base de données de la BDP et établir des requêtes de réservation.

Les livraisons (départ et retour) sont assurés par la bibliothèque-centre, selon des modalités déterminées par elle.

Pour le cas où la présente convention ne serait pas signée par la Communauté des Communes un accord direct serait recherché entre la commune siège de la bibliothèque-centre et les communes de tutelle.

La coopération entre le point-lecture communal et la BCD (ou bibliothèque de l'école) sera partie intégrante de cette convention.

ARTICLE 2 : DESCRIPTIF DU BASSIN DE LECTURE

A.2.1. : Les caractéristiques géographiques et démographiques du bassin

Le bassin de lecture considéré par la présente convention est constitué du territoire de la Communauté de communes de Pamiers auquel sont agrégées les communes des cantons de Pamiers Est et Ouest, non encore intégrées à la Communauté de Communes, mais qui font partie de la zone d'attraction de la ville de Pamiers.

Concernant ces dernières communes, des modalités d'adhésion au bassin de lecture, qui leur assure l'intégration au réseau départemental de la BDP, feront l'objet de conventions spécifiques qui pourront rentrer en vigueur à compter de Janvier 2002.

En terme de population et de lectorat, la bibliothèque-centre de Pamiers et le réseau de points-lecture qui gravitent autour d'elles s'adressent à 22 472 personnes.

A.2.2 La Bibliothèque-centre

A.2.2.1 Les locaux et les collections

La commune de Pamiers est dotée en 1983 d'une **bibliothèque municipale** implantée dans les locaux laissés vides après le déménagement de la Mairie. Le bâtiment, anciennement hôtel Duchalonge, est un bâtiment en U situé au centre de la ville, à la lisière du Parc Municipal. D'une superficie de 416 m², la bibliothèque occupait seulement le quart des locaux, loués pour les $\frac{3}{4}$ restants à diverses associations locales. Sur deux niveaux la bibliothèque était aménagée comme suit :

Rez-de-chaussée : salle de prêt
salle de lecture (25 places assises)
salle de travail faisant office de réserve

1er étage : salle de prêt des jeunes faisant aussi office de salle de travail
un bureau
une salle d'animation pour l'heure du conte

Au 31 décembre 1999 le fonds de documents pour cette Centrale était composé de 45 343 documents (au 31/12/99).

15 245 documents pour la section jeunesse
30 098 documents pour la section des adultes
25 titres de périodiques pour la section jeunesse
50 titres de périodiques pour la section des adultes

En 1994, une annexe de la bibliothèque centrale a été installée dans les locaux d'une école primaire, au premier étage du bâtiment scolaire. D'une superficie de 348 m², cette annexe ouverte sur un quartier périphérique un peu « sensible » de la ville de Pamiers fait office de BDC en temps scolaire. Sur un seul niveau sont articulées une salle de prêt, une salle de travail et une salle d'exposition . Il s'agit de l'annexe de Lestang.

A.2.2.2 : Les personnels

1 Bibliothécaire responsable
1 Assistant qualifié en charge du secteur jeunesse
1 Agent du patrimoine
1 Adjoint administratif à mi-temps
2 Agents du patrimoine à mi-temps
1 CES consolidé

1 Agent du patrimoine et 1 Assistant de conservation sont plus particulièrement affectés à l'Annexe.

Au total : 9 agents dont 3 à mi-temps à 2 à ¾ temps.

A.2.2.3. : Le fonctionnement.

La Centrale ouverte 33 h 30
L'Annexe ouverte au public 11 h 30

Le Fonctionnement, dans l'une et l'autre structure est conforme aux règles usuellement pratiquées dans les bibliothèques publiques d'importance équivalente.

La Commune alloue un budget d'acquisition d'un montant global de 160 000 F. pour l'achat de livres et de périodiques. Un droit d'inscription (de 100 F. pour les adultes, 50 F. pour les chômeurs, 50 F. pour les 15-18 ans) par an a été institué. La gratuité pour les moins de 15 ans était acquise.

A.2.3. : Les bibliothèques de village

. Bibliothèque Municipale de LE VERNET

La bibliothèque est installée à l'étage de la mairie dans une salle de 40 m² équipée par la BDP en 1984.

La gestion est assurée par un bénévole, M. BERGE, pour 6 heures par semaine d'ouverture au public.

La bibliothèque est utilisée par l'école.

Collections : 2 500 volumes dont 1 100 sont fournis par la BDP.

. Bibliothèque Municipale de SAINT-JEAN-du-FALGA

La bibliothèque est aménagée dans l'ancien lavoir sur 45 m2 (1983). Sa gestion est assurée par Mlle ROUCH, salariée de la commune pour 10 heures par semaine correspondant aux deux demi-journées d'ouverture (mercredi PM et samedi AM). Les collections sont de l'ordre de 4000 ouvrages, dont 1 500 proviennent de la BDP.

A.2.4. : Les bibliothèques d'établissements scolaire, les locaux, les collections, le fonctionnement : Commune de Pamiers

A.2.4.1 Les Lycées

- Lycée du Castella

Etablissement de 680 élèves
Un CDI géré par une documentaliste : **Mme Martin**
CDI installé dans un local de 200 m2
Fonds : **23 000 documents** (y compris les revues)
Informatisé avec le logiciel DIDEROT

- Lycée Irénée Cros

Etablissement de 400 élèves
Un CDI géré par un documentaliste, **M. Apoushtine**
CDI installé dans un local de 120 m2
Fonds : **1000 documents**
Informatisé avec le logiciel DIDEROT

- Lycée Agricole

Etablissement de 250 élèves
Un CDI géré par un documentaliste, **M. Delpy**
CDI installé dans un local de 100 m2
Fonds : **3000 documents** (surtout technique)
Informatisé

- Ecole Notre Dame (Lycée et collège)

Etablissement de 478 élèves
Un CDI géré par une documentaliste, **Mme Doyen**
Un CDI géré dans un local de 100 m2
Fonds : **6 700 documents**
Informatisée avec le logiciel BCD I (2)

- Lycée professionnel des Jacobins

Etablissement de 185 élèves
Un CDI géré par Mme Jauze (enseignante)
CDI installé dans un local de 15 m2
Fonds : 100 documents
Non informatisé

A.2.4.2 Les Collèges

- Collège Pierre Bayle

Etablissement de 498 élèves
Un CDI géré par Mme Fauré, documentaliste
CDI installé dans un local de 60 m2
Fonds : 4400 documents (beaucoup de documents obsolètes)
Informatisé avec le logiciel DIDEROT

- Collège Rambaud

Etablissement de 600 élèves
Un CDI géré par une documentaliste Mme Chaumette
Un CDI installé dans un local de 200 m2
Fonds : 200 documentaires, 500 romans
Non informatisé

- Collège Jean XXIII (Maternelle-Primaire et Collège)

Etablissement de 270 élèves
Un CDI géré par Mme Detraz
CDI installé dans un local de 70 m2
Fonds : 100 documents
Non informatisé

A.2.4.3 Les Ecoles Primaires

- Ecole de Lestang

Etablissement de 192 élèves

Un CDI géré par 2 bibliothécaires et qui sert aussi d'Annexe de la Bibliothèque Municipale

CDI installé dans un local de 413 m²

Fonds : 4000 documents

Non informatisé

- Ecole de Cazalé

Etablissement de 106 élèves

Une BCD

BCD installée dans un local de 60 m²

Fonds : 300 documents

Informatisée - gérée par un aide-éducateur

- Ecole des Canonges

Etablissement de 154 élèves

Des bibliothèques de classes

- Ecole des Carmes

Etablissement de 113 élèves

Des bibliothèques de classes. Une BCD en cours d'aménagement

- Ecole Jeanne d'Arc

Etablissement de 81 élèves

- Ecole Notre Dame (Primaire et Maternelle)

Etablissement de 224 élèves

A.2.4.4. Les Ecoles Maternelles

- Ecole de Lestang

Etablissement de 118 élèves

(voir BCD école primaire)

- Ecole des Condamines

Etablissement de 83 élèves

Une BCD

Fonds : 100 documents

- Ecole des Canonges

Etablissement de 76 élèves

- Ecole des Carmes

Etablissement de 70 élèves

Une BCD en cours d'aménagement

- Ecole de la Calandreta

Etablissement de 28 élèves

A.2.4.4 : Education spécialisée :

- L'EREA

Etablissement de 160 élèves - Un CDI géré par Mme GAUBIER, de 100 m² -
4000 documents (livres et périodiques)
gestion informatisée avec Diderot 31

A.2.4. bis : Les bibliothèques d'établissement scolaire :

Les autres communes du bassin de lecture :

- ARVIGNA

Ecole élémentaire, 1 classe, 19 élèves.

Elle appartient au RPI de la vallée du Douctouyre (Arvigna, Vira, Dun, Lieurac, Le Carla de Roquefort) qui a mis en place un service commun de documentation centré à Dun et géré par deux aides-éducateurs en liaison avec le Foyer Rural.

Est desservie en outre par le bibliobus.

- LA BASTIDE DE LORDAT

Ecole élémentaire, 1 Classe unique, 20 élèves
Coin lecture desservi par le bibliobus

- BEZAC :

Ecole élémentaire, 1 classe unique, 11 élèves.
Coin lecture desservi par le bibliobus

- BONNAC

Ecole regroupant deux classes élémentaires et une maternelle, 56 élèves.
Des coins lecture dans les classes desservis par le bibliobus
Installée à l'étage, un coin bibliothèque destiné aux enfants, géré par l'association des parents d'élèves.

- ESCOSSE

Ecole regroupant 3 classes élémentaires et une maternelle, 86 élèves. Pôle central de l'Ouest appaméen. Des coins-lecture dans les classes alimentées par le Bibliobus.

- LES PUJOLS

Ecole regroupant 3 classes élémentaires et 2 maternelles soit 85 élèves. L'école dispose d'un local BCD, installé à l'étage, et gérée par une mère d'élève bénévole, Mme TAHON.
L'école est desservie par le bibliobus. L'école fait partie d'un RPI (Saint-Amadou, Les Issards, les Pujols).

- SAINT-AMADOU

Ecole élémentaire, 1 classe, 23 élèves.
Associée à l'école de LES PUJOLS dans le cadre d'un RPI.
Un coin lecture alimenté par le bibliobus.

- SAINT-JEAN-DU-FALGA

L'école maternelle (4 classes, 102 élèves)
L'école élémentaire (7 classes, 151 élèves)

Ces écoles seront prochainement transférée dans des locaux neufs. Jusque là pas de BCD, chaque classe dispose d'un coin-lecture alimenté par le bibliobus.

- SAINT-MARTIN-d'OYDES

Ecole élémentaire, 1 classe, 17 élèves.
Elle fait partie du RPI de la vallée du Latou (Saint-Martin-d'Oydes, Villeneuve du Latou, Durfort, Ste-Suzanne, Sieuras).

Une BM-BCD a été créée à Villeneuve-du-Latou qui rayonne sur les écoles du RPI par l'intermédiaire d'un aide éducateur.

- LA TOUR DU CRIEU

- L'école maternelle (3 classes, 81 élèves)
- L'école élémentaire (6 classes, 124 élèves)

Ces écoles regroupées sur un seul site disposent d'une BCD qui a fait l'objet d'une convention entre la Mairie et l'Inspection d'Académie. La BCD est gérée par 2 aides éducateurs. Ses collections sont de l'ordre de 500 documents (fonds propres et dotation I.A.) La coopération avec la BDP est interrompue depuis l'ouverture de la BCD.

- LE VERNET

Ecole regroupant 2 classes élémentaires et 1 maternelle, 55 élèves. Les enseignants utilisent la bibliothèque municipale et disposent de coins-lecture dans les classes alimentés par le bibliobus.

- VILLENEUVE-du-PAREAGE

Ecole regroupant 2 classes élémentaires et 1 maternelle, 59 élèves. Une BCD a été créée dans un petit local à l'intérieur de l'école. L'école est desservie par le bibliobus, un coin-lecture est maintenu pour la classe maternelle.

ARTICLE 3 : LA BIBLIOTHEQUE-CENTRE

A.3.1. les locaux

A.3.1.1. : les normes de bâtiment

A.3.1.1.1 : la surface :

La base minimale est fixée à 100 m² - l'application d'un coefficient de 0,07 m²/habitant de la ville-centre constitue le standard de référence.

La bibliothèque doit en outre être en mesure d'accueillir le volume de documents affectés à sa mission de relais BDP.

A. 3.1.1.2 : Le projet d'aménagement de la bibliothèque-centre :

L'aménagement de l'espace et l'équipement mobilier sont d'ores et déjà prévus pour une utilisation fonctionnelle des locaux (cf. Plans en annexe). Un cahier des charges a été établi pour l'équipement mobilier. (La mise en appel d'offres a été ratifiée lors de la séance du Conseil Municipal de Février 2000).

Installée sur 4 niveaux, la Médiathèque développe une surface de 1 245 m² et offrira les espaces et les services suivants;

Sous-Sol : 218 m²

Atelier
Magasins
Salle de repos

Rez-de-chaussée : 316 m2

Accueil et services de prêt
Salle de lecture des périodiques
Salle de travail
Salle d'exposition
Bureau de la direction

Premier étage : 325 m2

Salle de prêt Adultes
Salle Multimédia
Mezzanine : salle d'écoute

Deuxième étage : 337 m2

Salle de prêt des jeunes
Salle de travail des jeunes
Espace petite enfance
Atelier d'expression

Mezzanine : 49 m2

Heure du conte

Capacité documentaire des salles de travail (personnel)	1400 documents
Magasins	31000 documents
Accueil	700 documents
Salle de travail (adultes)	1400 documents
Bureaux	400 documents
Prêt adultes	28000 documents
Multimédia	6000 documents
Bureaux	100 documents
Petite enfance	6500 documents
Prêt (enfants)	12000 documents
Salle de travail (jeunes)	200 documents
Capacité totale	87 700 documents

Cet équipement pourrait s'ouvrir au public au printemps 2001.

A.3.2 : Le Projet d'informatisation

A.3.2.1 : les normes d'informatisation

La bibliothèque-centre est informatisée de manière à permettre périodiquement :

- la constitution et la gestion d'une base de données en format MARC,
- la gestion des transactions à destination du public, et des bibliothèques partenaires (BDP et Points-lecture)
- l'évaluation du fonctionnement
- l'accès au réseau Internet (serveur BDP)
- la capacité à importer et à exporter de l'information bibliographique en format d'échange international
- la consultation des supports optiques numériques.

Cette informatisation est mise en oeuvre en concertation avec les services du Conseil Général, dans un souci de compatibilité entre systèmes.

A 3.2.2. : Le projet d'informatisation dans la médiathèque-centre

La Médiathèque a fait le choix du logiciel et du matériel OPSYS qui respectent les normes préconisées par la D.D.L. :

- Constitution et gestion d'une base de données en format MARC
- Gestion des transactions à destination du public et des bibliothèques partenaires (BDP et bibliothèques de la Communauté de Communes destinées à s'informatiser).
- L'évaluation du fonctionnement
- L'accès au réseau INTERNET
- Importation et exportation de notices bibliographiques dans le respect du format d'échange international.
- Consultation des supports optiques numériques

Cette informatisation a été prévue en concertation avec la BDP et a donné lieu à un cahier des charges auquel a dû répondre le fournisseur du système.

Informatisation prévue en deux phases. Une 1ère phase qui prévoit, hors site, une installation de 5 postes de travail afin de procéder à la saisie du fonds pendant l'année de fermeture prévue pour les travaux de la Centrale.

Installation des 5 postes les 15 et 16 février. Formation du personnel du 18 au 24 février.

2ème phase. Informatisation sur site après la livraison du bâtiment destiné à accueillir la Médiathèque. Cette informatisation de la médiathèque est prévue dans le contrat de développement territorial (année +, 2001).

A 3.3 : Les collections

A3.3.1 : Les normes applicables aux collections

La bibliothèque-centre a vocation à être une médiathèque.

L'offre documentaire doit être diversifiée et s'ouvrir aux nouvelles formes de médias (livres, documents sonores, périodiques, vidéo, CD-ROM...). Elle représente un équivalent de 3 livres et 1 document sonore par habitant (ville-centre).

Sa constitution est issue des fonds propres de la bibliothèque et des apports de la BDP.

Un budget d'acquisition d'au moins 12 F. par habitant pour les livres et de 3 F. par habitant pour les documents sonores est mobilisé annuellement (hors phase de démarrage).

Ces acquisitions peuvent être arrêtées en concertation avec les services de la BDP, dans le cadre du Plan Documentaire Annuel.

A.3.3.2 : Les politiques d'acquisition de la Commune

La bibliothèque-centre a vocation à être médiathèque. L'offre documentaire va donc se diversifier et depuis 1999 les acquisitions se font dans ce sens. Outre les livres et périodiques, des documents audiovisuels sont acquis (CD, cassettes...) de même que des cédéroms. Une importante partie du budget d'acquisition sera consacrée aux documents sonores pour l'année 2000. A l'ouverture de la médiathèque ce fonds propre devra s'étoffer des apports de la BDP.

Le budget pour l'année 2000 est de 130 000 Frs. pour les livres et documents sonores et 30 000 Frs pour les périodiques (hors subventions).

A l'issue des 2 années de la phase de démarrage (2000 et 2001), la communauté de communes prend à sa charge les acquisitions documentaires de la médiathèque-centre et lui alloue un budget annuel (livres, périodiques et documents audiovisuels), hors subventions, d'un montant minimum conforme à la norme de 15 frs par habitant, soit 225 195 Francs sur la base des chiffres du recensement de 1999 (15013 habitants).

A.3.4 : Le personnel

A.3.4.1 Les nécessités d'encadrement normatif

A.3.4.1.1. : Les conditions d'un fonctionnement normal d'une bibliothèque-centre font apparaître les besoins suivants en matière d'emploi :

- un poste de salarié professionnel pour une commune de 2 000 habitants ou moins (assistant qualifié ou bibliothécaire)

- un poste supplémentaire pour chaque tranche de 2 000 habitants (dont un assistant qualifié pour chaque tranche de 3 000 habitants).

Un plan de formation est mis en place qui prendra en compte la formation initiale des agents non qualifiés et la mise à niveau nécessaire au développement des services (NTIC par exemple).

A.3.4.1.2. En fonction de l'importance du bassin de lecture, un ou plusieurs agents -dont au moins un agent professionnel- sont chargés des relations avec la BDP, bibliothèques de village et les établissements scolaires.

Le cadre d'emploi de ces agents est recherché au sein de l'intercommunalité (Communauté des Communes ou District).

A.3.4.2. : Le plan en ressources humaines (cf. en annexe l'organigramme de la Médiathèque)

Les conditions d'un fonctionnement normal d'une médiathèque intercommunale, relais départemental, inscrite dans un bassin de lecture qui compte une population de 24000 habitants ont fait apparaître les besoins suivants en matière de personnel :

- ◆ Transformation en plein temps des mi-temps effectués par deux agents du patrimoine. Cette transformation est effective depuis le 1er Janvier 2000.
- ◆ Titularisation d'un CES consolidé sur un poste d'agent du patrimoine. Cette titularisation devrait être effective à partir du mois d'Août 2000.
- ◆ Un plan de formation a été ratifié qui va permettre à quatre agents du patrimoine de suivre la formation ABF. Un de ces quatre agents suit cette formation depuis septembre 1999.
- ◆ Un agent du patrimoine destiné à gérer le secteur multimédia prépare la licence Ingénierie Documentaire.
- ◆ La Communauté de Communes du Pays de Pamiers prend en charge l'animation du réseau local de lecture.
Par animation du réseau, on entend organisation et coordination des points-lecture, circulation des documents en relation avec la BDP, mise en oeuvre d'actions communes notamment en matière d'animation-lecture.
Dans un premier temps, la Communauté de communes crée un poste d'assistant qualifié du patrimoine, placé sous la responsabilité de la directrice de la Médiathèque-Centre. Sur la période septembre 2000-août 2001, l'agent ainsi recruté a pour mission première de préparer la mise en oeuvre de la desserte du réseau des points-lecture (constitution du fonds, clôture du prêt-bibliobus, préparation du plan documentaire local) et d'accompagner la création des points-lecture communaux.
A l'issue de cette phase préparatoire, les parties concernées évaluent les moyens humains nécessaire au fonctionnement régulier de ce service.

A.3.5. : Le fonctionnement

A.3.5.1. : Les normes de fonctionnement

Le règlement intérieur garantit l'accueil des publics dans les meilleures conditions.

Pour ce faire, la bibliothèque aménage des plages de réception du public pour une durée minimale de 4 heures par jour sur 4 jours.

Des temps d'accueil sont prévus pour les groupes (scolaires,) et les dépositaires des points-lecture.

La mise à disposition du public d'accès informatique aux bases de données est recherchée.

Le principe de gratuité des prestations à destination des points-lecture (bibliothèques de village, établissements scolaires et autres partenaires institutionnels) est affirmé.

Le principe de la gratuité du prêt et de l'accès libre à la consultation des collections est confirmé.

L'éventuelle tarification en inscriptions individuelles fait l'objet d'une concertation globale avec le Conseil Général, la Communauté de Communes ou la Commune. Elle s'applique dans les mêmes conditions à l'ensemble de la population du bassin de lecture.

A.3.5.2 : Le fonctionnement de la Médiathèque-centre

Un règlement intérieur est en cours d'élaboration. Garant de l'accueil des publics dans les meilleures conditions il devrait fixer :

- les horaires d'ouverture
- les temps d'accueil pour les classes et les dépositaires. Une journée entière est prévue pour l'accueil de ces dépositaires du réseau.
- la mise à disposition des accès informatisés aux bases de données
- le principe de gratuité des prestations à destination des points-lecture du réseau (bibliothèques des villages, établissements scolaires et autres, partenaires institutionnels) est affirmé.
- le principe de la gratuité de l'accès libre à la consultation des collections est acquis.
- le droit d'inscription et les éventuelles tarification concernant le droit d'accès aux nouvelles technologies (Internet, imprimantes...) fera l'objet d'une concertation entre les différents partenaires de la Communauté de Communes.
- le règlement intérieur en vigueur dès l'ouverture de la Médiathèque sera annexé à la convention définitive.

A brève échéance, vraisemblablement septembre 2001, la médiathèque-centre assurera pleinement le rôle de centre de ressources documentaires et de relais de la BDP pour l'ensemble des points-lecture du bassin.

Cette mission se décline en un ensemble de prestations et de procédures décrites dans un document contractuel spécifique élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires : le plan documentaire local. Il est établi pour un an, et prend effet à la rentrée scolaire. Il est annexé à la présente convention.

Cette mission est assurée par du personnel de la Communauté de communes mis à disposition de la Médiathèque-centre de Pamiers. Un assistant qualifié est recruté dans le courant de l'année 2000 pour préparer la mise en place de ce service. (cf. A.3.4.2.)

ARTICLE 4 : LE POINT-LECTURE COMMUNAL

A.4.1 : Les conditions de création d'un point-lecture communal

Le point-lecture communal est un service municipal administré en régie directe ou à défaut par une association spécifique sur délégation de service public.

Ce point-lecture constitue le site privilégié d'accès à la lecture sur des communes rattachées à la bibliothèque-centre de bassin.

Au-delà de la diversité des situations, les normes suivantes sont recommandées :

A.4.1.1 : Les locaux :

Ils représentent une surface minimale de 35 m² et se conforment au coefficient de 0,07 m²/habitant.

A.4.1.2 : L'informatisation

Il est doté d'un équipement informatique permettant au minimum la consultation des bases de données documentaires sur Internet et la lecture de supports optiques numériques.

A.4.1.3 : Les collections

Elles sont alimentées essentiellement par les dépôts de documents de la BDP (livres) transitant par la bibliothèque-centre, ainsi que par leurs fonds propres.

Les acquisitions directes sont réalisées en concertation avec la Bibliothèque Départementale de Prêt.

A.4.1.4 : Les personnels

En règle générale, l'animation et la gestion sont assurés par des bénévoles ayant suivi des stages de formation initiale (BDP ou ABF).

Pour les points-lecture de communes supérieures à 2000 habitants, la norme relative aux bibliothèques-centre est appliquée.

A.4.1.5. : Le fonctionnement

Le point-lecture est ouvert au public au minimum 8 heures répartis sur 2 jours ou plus. Les normes prévues pour les bibliothèques-centres sont applicables aux points-lecture.

Créé à la demande de la commune, le point-lecture fait l'objet d'un accord spécifique annexé à la présente convention.

A.4.2. Les perspectives de création :

Les deux seuls sites du bassin de lecture de Pamiers équipés à ce jour d'une bibliothèque communale sont Le Vernet et Saint-Jean-du-Falga.

Un certain nombre de communes envisagent la création ou le réaménagement d'un point-lecture communal à une échéance proche. Les projets les plus avancés concernent Saint-Amadou, Saint-Martin-d'Oydes, Les Pujols, La Tour-du-Crieu et Saint-Jean-du-Falga.

D'autres encore pourraient émerger à plus ou moins brève échéance à Escosse, Bonnac ou Villeneuve du Paréage.

L'instruction et la validation de ces projets de bibliothèque est confié au comité de pilotage ; celui-ci prendra en considération, pour statuer, les deux orientations stratégiques majeures que sont le maillage du territoire et le service de proximité aux établissements scolaires.

Le recrutement d'un professionnel chargé de l'animation du réseau intervient dans le courant de l'année 2000, de sorte qu'il puisse, le plus tôt possible, accompagner la mise en place de ces bibliothèques.

Pour chacun de ces points-lecture, une fiche descriptive présentant les principales caractéristiques (locaux, personnel, fonctionnement, collection, informatisation) régulièrement mise à jour, doit être annexée à la présente convention.

ARTICLE 5 : LES POINTS-LECTURE SCOLAIRES

A.5.1. Présentation et normes

La desserte des établissements scolaires et de leurs bibliothèques(CDI et BCD) constitue un des points essentiels du dispositif « schéma départemental de lecture publique ».

Les bibliothèques, dont l'initiative appartient à l'Education Nationale, sont installées dans les locaux scolaires et répondent à leurs normes.

Leur informatisation est réalisée par les collectivités de rattachement (Conseil Régional, Conseil Général, Commune) en relation avec les services de l'Education Nationale.

La constitution des collections est assurée directement par les établissements et abondée par les dépôts de la BDP via les bibliothèques-centres.

Ces dépôts sont effectués à hauteur moyenne de 3 livres par élève.

Les personnels relèvent de l'Education Nationale et sont soumis aux obligations de celle-ci.

Le fonctionnement répond aux critères arrêtés par la Direction de l'Etablissement.

En l'absence de bibliothèques d'écoles, le point-lecture communal peut assurer la fonction de service documentaire de l'établissement scolaire, selon des modalités arrêtées entre les deux partenaires.

A.5.2. La liste et les caractéristiques :

Celles-ci (locaux, informatisation, collection, personnel, fonctionnement) de chaque bibliothèque d'établissement scolaire sont annexés à la présente convention.

.....

ARTICLE 6 : LES MODALITES DE FINANCEMENT

En règle générale, les opérations de création et d'aménagement de bibliothèques feront l'objet d'une proposition d'inscription dans les contrats de développement territoriaux associant l'Etat, la Région, le Département et les Collectivités locales.

La possibilité d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale sera recherchée pour ces opérations.

A.6.1. Les locaux

A.6.1.1 : Construction, aménagement et équipement mobilier des bibliothèques-centres (et des bibliothèques des communes de plus de 1500 habitants) :

A.6.1.1.1 : Dans le cadre d'un CDT : les financements sont recherchés sur la base de :

- Etat (DRAC) : 40 %
- Région : 15 %
- Département : 15 %
- Auto-financ : 30 %

A. 6.1.1.2. : Hors CDT

Les financements sont recherchés sur la base de :

- Etat (DRAC) : 40 %
- Département : 20 %
- Auto-financ. : 40 %

A.6.1.2. Construction, aménagement des points-lectures

communaux :

A.6.1.2.1 : Dans le cadre d'un CDT les financements sont recherchés sur la base de :

- Etat (Préfecture) : 30 %
- Département : 20 %
- Région : 20 %
- Auto-financ. : 30 %

A.6.1.2.2 : Hors CDT, les financements sont recherchés sur la base de :

- Etat (Préfecture) : 30 %
- Département : 30 %
- Auto-financ. : 40 %

Pour le cas où l'Etat ne pourrait intervenir sur les crédits Préfecture (DGE, FNADT...) la participation départementale pourra être de 50 % maximum.

A.6.1.3. Equipement mobilier des points-lecture communaux :

L'équipement de ces bibliothèques (mobilier spécifique) est assuré par une dotation départementale sur la base d'un coût équivalent à 1250 F. TTC/m² après concertation entre la Commune et le Conseil Général.

A.6.2 : L'informatisation :

L'informatisation des bibliothèques-centres et des points-lecture communaux est mise en oeuvre à partir de matériel et logiciels assurant les fonctions :

- de gestion des fonctionnalités de la bibliothèque (base de données, acquisition, prêts, statistiques, éditions...)
- d'accès au réseau INTERNET
- de consultation des supports optiques numériques

A.6.2.1 : Le financement est recherché dans le cadre du CDT selon les modalités suivantes :

- Etat (Préfecture et DRAC) : 35 %
- Département : 17,5 %
- Région : 17,5 %
- Auto-financ. : 30 %

A.6.2.2. Hors CDT, le financement est recherché sur la base de :

- Etat (Préfecture et DRAC) : 35 %
- Département : 30 %
- Auto-financ. : 35 %

A.6.2.3. : Dans le cas où le point-lecture communal limite l'informatisation à l'accès au réseau INTERNET (notamment pour la consultation de la base de données BDP), le coût de l'équipement est subventionné à 50 % par le Département avec un plafond d'aide de 7 000 Frs H.T. par site.

A.6.3. Les acquisitions

A.6.3.1. Acquisition des livres

A.6.3.1.1. pour les bibliothèques-centres et les bibliothèques de communes de plus de 1500 habitants, en situation de création ou d'extension, des subventions pour acquisition de livres sont attribuées sur la base de 40 000 Frs pour 100 m2 et 140 Frs par m2 supplémentaire (renouvelable 1 fois).

Les subventions sont assurées à parité par l'Etat (Centre National du Livre) et le Département.

A.6.3.1.2. : Pour les points-lecture communaux en situation de création ou d'extension, une dotation pour constitution et accroissement du fonds de référence est attribuée par le Département pour un montant de 10 000 Frs renouvelable une fois.

A.6.3.1.3. : Pour le renforcement des collections destinées aux enfants, les bibliothèques-centres et points-lecture communaux chargés de la desserte d'établissements scolaires bénéficient d'une subvention départementale de 50 F. par élève renouvelable tous les 5 ans.

A.6.3.2. Acquisition de documents sonores et de CD-ROM.

Les bibliothèques-centre qui développent un service de prêt de documents sonores ou de CD-ROM, bénéficient d'une subvention départementale initiale de :

- documents sonores : 10 000 Frs renouvelables une fois et représentant 50% du coût.

- CD-ROM : 5 000 Frs renouvelables une fois et représentant 50 % du coût.

A.6.4. Les personnels

A.6.4.1. Les personnels de gestion des bibliothèques

Dans un souci de professionnalisation de la gestion des bibliothèques publiques, la création des postes de personnels qualifiés (assistant qualifié, bibliothécaire, conservateur) bénéficie d'une subvention départementale à hauteur de :

- 1ère année : 50 % du coût salarial

- 2ème année : 25 % du coût salarial

A.6.4.2. : Les personnels chargés de l'animation du bassin de lecture :

Le coût salarial de la charge de travail consacrée par la bibliothèque-centre à l'animation du bassin de lecture et aux relations avec les points-lecture est évalué conjointement par les services de la bibliothèque-centre et du Conseil Général.

Une participation départementale représentant au maximum 50 % de ce coût salarial est attribuée annuellement à la bibliothèque-centre.

A.6.5. L'ensemble des décisions prises pour l'application de ces critères fait l'objet d'un avenant annuel à la présente Convention après validation et décision de la Commission Permanente du Conseil Général.

ARTICLE 7 : LES MODALITES D'APPLICATION

A.7.1. : Généralités

La présente Convention est applicable à compter de sa signature pour les parties concernées.

Elle fait l'objet d'annexes et d'avenants mentionnés dans les articles précédents.

Elle est passée pour une durée de 5 ans et peut-être modifiée par avenant.

Les parties conviennent de la création d'un Comité de pilotage chargé de la mise en place de la Convention, de son suivi et de l'évaluation selon des critères qu'il lui appartient de déterminer.

Le Comité est constitué d'élus du Conseil Général et des collectivités concernées ainsi que de responsables administratifs et professionnels.

A.7.2 : Composition

Mairie de Pamiers :

- Le Maire
- Le Maire Adjoint, Président de la Commission Culture
- Le Directeur des Affaires Culturelles
- La Directrice de la Médiathèque

Communauté de Communes du Pays de Pamiers :

- Le Président de la Communauté de Communes ou son représentant

- Un maire représentant les points-lecture communaux

-Conseil Général

- Le Président du Conseil Général ou son représentant
- Le Directeur des Affaires Culturelles
- Le Directeur de la BDP

LISTES DES EXPOSITIONS PROPOSÉES AUX RESPONSABLES DES BIBLIOTHÈQUES ET DÉPÔTS DU DÉPARTEMENT

Les mots de la gourmandise

1948-1998 La déclaration universelle des droits de l'homme : la dignité de l'homme au sein de la famille humaine. Réalisée par ACTHEA.

Les enfants, leurs droits. Réalisée par le CNDP/CRDP Poitiers-Orcades.

Le polar au cinéma .

Verlaine « Le prince des poètes ». Produit par Le Musée Arthur Rimbaud Charleville-Mezières

1965 - Tricentenaire - 1995 Jean De La Fontaine. Produit par le Conseil Général de Picardie, la DRAC Picardie et le Syndicat intercommunal du Sud de l'Aisne.

Les enfants ont des droits. Edité par le comité français UNICEF.

Racisme au microscope. Edité par la Cité des Sciences et de l'Industrie

Les sorcières

Les héros de la bande dessinée. Edité par le Centre National de la bande Dessinée et de l'image. Angoulême.

L'arbre caché dans la forêt de la littérature.

LA B.D.P. EN QUELQUES CHIFFRES

		1998	1999
Dépenses d'investissement	BDP	97 405 F	46 610 F
	Réseau	139 400 F	85 341 F
Dépenses de fonctionnement		5 071 931 F	5 210 042 F
Dépenses d'acquisition	Livres	1 312 128 F	1 384 046 F
	Périodiques	64 240 F	68 510 F
	Documents sonores	310 706 F	322 904 F

Les collections

	Au 31.12.1998	Au 31.12.1999
Imprimés adultes	134 294	138 394
Imprimés enfants	84 237	88 123
Documents sonores	29 851	31 535

Nombre de documents en dépôt

	Au 31.12.1998	Au 31.12.1999
Imprimés adultes	16084	49 327
Imprimés enfants	8 120	23 205

Nombre de prêts

	1998		1999	
	Prêt direct	Prêt aux collectivités	Prêt direct	Prêt aux collectivités
Imprimés adultes	9 126	66 810	9 305	75 312
Imprimés enfants	4 203	67 149	4 169	72 813
Documents sonores	62 508		53 724	

Nombre de documents déposés dans les écoles et collèges

	Au 31.12.1998	Au 31.12.1999
Ecoles	27 908	29 207
Collèges	1 630	2 315
Total desserte scolaire	29 538	31522

Nombre d'inscrits (bibliobus de prêt direct et réseau public) :

adultes : 6.200

enfants : 4.116

D.A.C. : RÉCAPITULATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES. ISSUE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2000, SCÉANCE DU 25 OCTOBRE 1999.

RECAPITULATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

	BP 1999	BP 2 000	AUGMENTATION
FONCTIONNEMENT			
CULTURE	5 200 000	5 700 000	+ 500 000
EDUCATION	10 720 000	11 500 000	+ 780 000
JEUNESSE/SPORT	6 000 000	6 560 000	+ 560 000
PATRIMOINE/MUSEE/ARCHEOLOGIE	500 000	600 000	+ 100 000
SESTA (compensé en recettes)	6 600 000	7 000 000	+ 400 000
BDP	1 100 000	1 300 000	+ 200 000
TOTAL	30 120 000	32 660 000	+ 2 540 000
INVESTISSEMENT			
CULTURE (1)	400 000	1 000 000	+ 600 000
EDUCATION (2) (compensé en recettes)	400 000	3 000 000	+2 600 000
JEUNESSE/SPORTS			
PATRIMOINE/MUSEE/ARCHEOLOGIE	1 800 000	2 200 000	+ 400 000
SESTA			
BDP	2 200 000	2 500 000	+ 300 000
TOTAL	4 800 000	8 700 000	+ 3 900 000

- (1)-Investissements culturels réalisés essentiellement dans le cadre des CDT
- (2)-1ere phase du Cyber-Réseau (Education)

PRÉSENTATION DES SERVICES DU SITE WEB DE LA BDP

LES SERVICES DU SITE DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET DE L'ARIEGE

Présentation des services du site :

La page d'accueil :

Elle s'ouvrira quand l'utilisateur tapera l'adresse du site de la bdp ou activera le lien vers la BDP depuis le site du conseil général ;

Elle doit contenir certains éléments afin d'inciter l'utilisateur à continuer sa visite :

- Le nom de la bib qui doit être clairement identifiée
- Les titres des rubriques principales qui doivent être brefs et clairs : évocateurs pour le grand public comme pour les professionnels.
- On peut mettre en page d'accueil un accès aux outils de repérage à l'intérieur du site : un index et un plan du site ainsi qu'un lien vers la messagerie.
- Très important : la date de la dernière mise à jour : l'internaute poursuivra d'autant plus sa visite si le site est vivant et les informations récentes et fiables.

On a distingué deux types de rubriques : les rubriques d'information et les rubriques de services.

• Les rubriques d'information :

1-LA BDP :

On trouve ici des informations générales sur la BDP, des renseignements pratiques et la présentation de la politique de lecture publique du département.

On peut distinguer deux sous rubriques qui peuvent être intitulées « présentation de la bdp » et « moyens », l'une destinée à présenter la bibliothèque, à permettre de l'identifier et de la situer rapidement en donnant des éléments théoriques et des renseignements pratiques.

L'autre doit permettre de la décrire plus concrètement notamment grâce à des évaluations chiffrées.

➤ La rubrique « présentation de la bdp » pourra contenir les éléments suivants :

- Identification de la bdp : adresse, tel, fax, mél
- Histoire, missions et projets : quelques lignes présentant les étapes principales de l'histoire de la bdp depuis sa création jusqu'à nos jours, un rappel des missions de la bdp, la présentation du projet départemental de lecture publique.
- Activités : les principales activités de la bdp : les services rendus
- Contacts : Les noms des interlocuteurs à la bdp avec leurs adresses e mail

➤ La rubrique « moyens » pourra contenir les éléments suivants :

- moyens humains : personnel (noms, fonctions, secteurs géographiques, e mail)
- moyens matériels : présentation de la centrale et des véhicules
collections : budget d'acquisition et nombre de docs
- moyens informatiques : logiciel utilisé, informatisation en cours, catalogue en ligne

2-LE RESEAU

On trouve sous cette rubrique une présentation du réseau qui doit être un outil pratique pour les bibliothécaires et dépositaires et qui se sera aussi pour le public. Elle doit permettre de se faire une idée précise du réseau en terme d'importance, de situation géographique et de moyens humains.

On peut donc y trouver les éléments suivants :

➤ Une présentation du réseau :

Des chiffres : nombre de dépôts par type de dépôts, pourcentage des communes desservies dans le département, pourcentage d'habitants desservis dans le département, statistiques de prêt, informations sur les locaux, les collections, le personnel, les moyens informatiques.

➤ Un annuaire des bibliothèques et dépôts du département (sous forme de liste déroulante avec possibilité de recherche par nom de commune) donnant les coordonnées de chaque dépôt, informant sur les services rendus au lecteur (adresses-modalités du prêt -nombre et type de documents prêtés- accès à des postes de bureautique, à internet, à la consultation de cédéroms...), les horaires d'ouverture, le tarif d'inscription... et un lien vers les bibliothèques en ligne.

➤ Une carte géographique interactive par cantons. (en cliquant sur un canton on accède à la liste des dépôts, un nouveau clic donne accès à la description du dépôt).

• **Rubriques de services**

Ces rubriques sont beaucoup plus nombreuses. Contrairement aux rubriques d'informations elles nécessitent une mise à jour régulière. Cette mise à jour est essentielle pour fidéliser le public, la BDP semble la mieux placée pour effectuer cette mise à jour.

Elles constituent le plus grand intérêt du site.

1- La recherche documentaire :

• Catalogue(s) de la bdp et de son réseau.

On pourra sur ces pages consulter le catalogue de la bdp ainsi que les catalogues des bibliothèques informatisées du département.

Les modalités d'accès aux catalogues des bibliothèques du département seront à préciser selon que les bibliothèques seront des banques multilis ou seront informatisées avec un autre logiciel.

On peut envisager trois scénarios :

1. Consultation en recherche simultanée du catalogue de la BDP et des banques Multilis des BM ayant fait ce choix (la première étant celle de Seix).

2. Consultation des mêmes catalogues et des catalogues des bibliothèques informatisées avec d'autres logiciels : actuellement Opsys et Atalante via une passerelle web/Z 3950. Il y aurait dans ce cas constitution d'un catalogue collectif et recherche multibase. La recherche peut se faire soit simultanément soit séparément.

3. Consultation des mêmes catalogues et consultation en ligne (passerelle web) des catalogues informatisées avec d'autres logiciels. Il s'agit alors de recherche séparée.

On pourra aussi sur ces pages réserver des documents. Il semble plus raisonnable de réserver dans un premier temps le service des réservations aux dépositaires : l'accès de ce type au public peut

entraîner des réservations abusives et la BDP ne dispose pas de moyens humains suffisant pour suivre un nombre important de réservations.

- Service de récupération de notices : les dépositaires du département pourront récupérer des notices soit sur disquettes ou elles pourront leur être envoyées par la messagerie électronique.

- Liens vers d'autres catalogues :

1-départementaux et régionaux (*pages communes avec la rubrique liste des bibliothèques et centres documentaires de la région*).

2-nationaux

3-internationaux

- Bibliographies

L'intérêt de présenter des sélections d'ouvrages est grand, à la fois pour les professionnels du réseau afin de les aider dans leurs acquisitions et pour les lecteurs : ils trouvent ici des conseils pour leurs achats ou leurs emprunts.

Il faut tenir compte de l'importance du réseau scolaire de la bdp, il semble donc important de proposer des bibliographies thématiques par niveau. On peut par exemple proposer de suivre les niveaux scolaires : maternelle, primaire, collège.

Les thèmes choisis peuvent suivre les demandes les plus fréquentes des dépositaires.

On pourra donc trouver

➤ des bibliographies thématiques par niveaux.

➤ des sélections « coups de cœur » : les derniers choix des bibliothécaires, des sélections de cédéroms et de cd audio.

➤ des liens vers d'autres sites offrant des bibliographies intéressantes (des sites d'autres bibliothèques ou de revues spécialisées).

- Liste des bibliothèques et centres documentaires de la région : on pourra présenter ici la liste des autres ressources documentaires du département et de la région avec des liens vers ceux qui ont un site et une description sommaire de chaque centre ou bibliothèque (fonds spécialisés ou généraux, services rendus...)

2-Guide pour les acteurs du réseau :

On trouvera dans ces pages tous les services proposés par la bdp aux acteurs du réseau. Ceux-ci pourront y trouver rapidement des informations sur les modalités de création d'une bibliothèque, sur les aides dont ils peuvent bénéficier, sur les services de la bdp, les dates de passages des bbus, les formations et animations offertes par la bdp.

On pourra donc consulter les éléments suivants :

- Des « fiches conseils » pour

-créer une bibliothèque

-gérer une bibliothèque

-informatiser une bibliothèque

-organiser des animations (la bdp ne possède pas les moyens humains pour mettre en place elle-même des animations mais peut en revanche conseiller dans ce domaine.)

- Une présentation des aides dont peuvent bénéficier les bibliothèques et dépôts :

-du département

-de l'état

avec les formalités à effectuer et le contact du correspondant concerné à la bdp (mail).

Une présentation des formations proposées par la BDP. On peut proposer un système d'inscription soit directement en ligne soit à l'aide d'un bulletin imprimable et à renvoyer par courrier.

- Des outils de formation en ligne: une sélection de sites d'auto formation (en bibliothéconomie et sur les NTIC par exemple - formist , l'urfist de lyon...)
- Calendriers : tournées des bibliobus et musibus (trimestriel) et dates des prêts directs

3- Vous avez la parole

Cette rubrique donnera la parole aux visiteurs du site : elle leur donne la possibilité de faire toutes sorte de suggestions et de remarques.

On pourra y trouver :

- Un forum réservée aux acteurs du réseau. Ce service suppose un nombre important de dépositaires ayant un accès internet, il n'est donc pas envisageable dans l'immédiat mais il représente un service intéressant de communication dans le département à la fois pour la bdp et son réseau et pour les dépositaires entre eux.
- La possibilité de faire des suggestions en ligne : suggestions bibliographiques, de sites, d'actualités non signalées sur le site, ainsi que des remarques sur le site.
- La possibilité de faire des demandes : faire état de besoins en animations ou en formations.
- Les adresses e mail du personnel pour tout message perso ou pro.

4- Actualités : Un bulletin de liaison en ligne

Il n'existe pas actuellement de bulletin de liaison à la BDP de l'Ariège. Le site web peut être l'occasion d'en créer un.

On pourra y trouver des informations d'actualité sur la lecture et les bibliothèques dans le département, sur l'actualité professionnelle (congrès, journées d'études abf...) et sur l'actualité culturelle. On pourra aussi trouver dans ce bulletin des développements de ces informations, des témoignages des acteurs du réseau par rapport à certaines activité, des comptes rendus de journées professionnelles, des informations sur les éventuels partenariat et coopération entre les bibliothèques du réseau ou avec d'autres organismes...

On peut imaginer dans ce bulletin des dossiers thématiques répondant à des questions posées par des dépositaires (« le point sur.... »)

5-Prochainement

Annonce de l'évolution du site : futures rubriques d'informations ou de services.

6-Sélection de liens :

Les liens hypertexte vers d'autres sites depuis celui de la bdp :

- pour certains, l'accès se fera dans chaque rubrique à des liens leur correspondant.
- d'autres peuvent apparaître dans une liste formant une rubrique à part entière où ils seront organisés thématiquement . En effet, il paraît important d'inclure dans le site des liens vers les sites

professionnels importants (adbdp, abf...) ainsi que vers des sites de bibliothèques proposant leur catalogue en ligne.

Cependant de nombreux services proposent déjà des sélections complètes et intéressantes. Plutôt que de refaire une sélection il faut renvoyer vers ceux-ci.

Par ailleurs, la bdp de l'Ariège peut proposer une sélection de liens vers des sites locaux et régionaux.

Tous ces sites doivent être validés par la bibliothèque. L'idéal est qu'elle les présente brièvement.

PRÉSENTATION DE L'ARBORESCENCE

Brève présentation de l'arborescence

La présentation des service du site se traduit en 11 rubriques qui sont ici présentées successivement.

Chacune est organisée en Niveaux, la page d'accueil n'étant pas comptabilisée comme un niveau.

Les niveaux indiquent l'accès en nombre de « clic » à la page suivante. L'idéal étant un maximum de trois clics.

On trouve sur le site

- Des fichiers **d'accès aux informations** : ce sont des « fichiers d'orientation » : ils donnent accès -au niveau suivant - à l'information elle même.
- Des fichiers **d'information** : dans ce cas le terme « accès » n'est pas spécifié.

Par exemple :

Dans la rubrique 4 : Autres ressources documentaires, le fichier « accès liste des bibliothèques publiques » est un fichier d'orientation vers « liste avec descriptif et lien si en ligne » qui est un fichier d'information.

Pour chaque niveau j'ai indiqué le nombre de pages web que cela représente. Une page web peut contenir plusieurs pages écran.

Navigation :

La présentation sur papier ne permet pas de rendre compte de toutes les possibilités de navigation qui seront propres à chaque internaute. Cependant certains liens sont prévus et signalés. Par exemple : le fichier F de la rubrique 5 (« vos suggestions ») est lié à la rubrique 9, niveau II - 1.(formulaire de suggestion).

On peut envisager que la possibilité de retour à une rubrique autre soit possible à toutes les pages de Niveau I, par la présence permanente du sommaire en lien hypertexte soit sur la gauche de l'écran (alignement vertical des termes), soit en bas (alignement horizontal).

N.B. :Les titres et termes employés ne sont pas définitifs : une réflexion sur les termes à employer est encore à mener.

ARBORESCENCE DU SITE WEB DE LA BDP

PAGE D'ACCEUIL

- Accès aux différentes rubriques

Rubrique 1 : Présentation de la BDP

Rubrique 2 : Le réseau de la BDP

Rubrique 3 : Le catalogue

Rubrique 4 : Autres ressources documentaires

Rubrique 5 : Bibliographies et sélections

Rubrique 6 : Guide pratique

Rubrique 7 : Contacts

Rubrique 8 : Bulletin de liaison

Rubrique 9 : Vous avez la parole

Rubrique 10 : Sélection de sites

Rubrique 11 : Prochainement sur le site

- Accès à l'Index

- Date de la dernière mise à jour

- Accès direct à la messagerie du webmestre

- Accès direct à la messagerie de la Bdp (adresse générale)

RUBRIQUE 1 : PRESENTATION DE LA BDP

Page d'accueil

Niveau I (3 pages)

A-Identification de la BDP

adresse
téléphone
fax
mél général de la BDP

B-Les missions de la BDP

texte : date de création et statut
texte : missions et activités de la BDP
 fourniture de docs : lien vers le catalogue : rubrique 3
 formation : lien vers rubrique 6 Niveau I. C
 animations : lien vers rubrique 6 Niveau I. A
B¹ lien vers : texte de présentation du sdip
B² lien vers : texte intégral de convention type

C-Accès à la présentation des moyens de la BD°

1-texte : le bâtiment
2-texte : les véhicules
3-texte : les collections
 nombre de livres
 nombre de documents sonores
 nombre d'abonnements
lien vers le catalogue
4-access à la présentation
du personnel

a-Direction : noms, mél
b-Secrétariat : noms, mél
c-Secteur livre : noms, mél
d-Secteur disques : noms, mél
e-Secteur technique : noms, mél

1 page d'ensemble
B¹ : 1 page
B² : 1 page

Niveau II (1 page)

Niveau III (1 page)

RUBRIQUE 2 : LE RESEAU DE LA BDP

Page d'accueil

Niveau I (1 page)

A-Présentation du réseau
texte de présentation générale des deux
dessertes

B-Accès à une présentation de la
desserte tous publics

accès à une présentation
de la desserte scolaire

accès à la carte des dépôts

Niveau II (3 pages)

1-texte : nombre de dépôts par type
2-texte : surfaces des dépôts
3-textes : collections

1-texte : nombre de dépôts par type

1-carte interactive cantonale

B-1.2.3 : 1 page

C-1 : 1 page

D-1 : 1 page

Niveau III (1 page)

lien par canton :
a-nom du responsable du secteur
et mél
b-liste des dépôts

Niveau IV (1 page)

(b.1)-lien par dépôt
adresse
horaires d'ouverture
services rendus
modalités d'emprunt

1 page : le lien peut pointer
vers le dépôt recherché dans
une liste unique).
que de dépôts.

RUBRIQUE 3 : LE CATALOGUE

Page d'accueil	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV
	A-Accès à la consultation du catalogue de la BDP	consultation	1-Accès au service de réservation des documents de la BDP (destiné aux dépositaires)	formulaire de réservation
	B-Accès à la consultation du catalogue de la bibliothèque de Seix et des bibliothèques banques multilis	consultation		
	C-Accès aux catalogues des autres bibliothèques du département	liens		
	D- Autres catalogues en ligne	lien vers la Rubrique 10-Niveau I -A.B.C.		

RUBRIQUE 4 : AUTRES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Page accueil

Niveau I (1 page)

A-Accès aux listes des centres de ressources documentaires dans le département

-accès liste des bibliothèques publiques non desservies par la BDP

-accès liste des b. et centres de doc. de l'enseignement supérieur

-accès liste des b. et centres de doc. spécialisés

B-Accès aux listes des centres de ressources documentaires de Toulouse

-accès liste des bibliothèques publiques

-accès liste des b. et centres de doc. de l'enseignement supérieur

-accès liste des b. et centres de doc. spécialisés

1 page

Niveau II (6 pages)

1-liste avec descriptif et lien si en ligne

2-liste avec descriptif et lien si en ligne

3-liste avec descriptif et lien si en ligne

1-liste avec descriptif et lien si en ligne

2-liste avec descriptif et lien si en ligne

3-liste avec descriptif et lien si en ligne

A.1 : 1 page

A.2 : 1 page

A.3 : 1 page

B.1 : 1 page

B.2 : 1 page

B.3 : 1 page

RUBRIQUE 5 : BIBLIOGRAPHIES ET SELECTIONS

Page accueil

Niveau I (1 page)

A-Accès livres : sélection thématique
accès niveau maternelle thème 1
accès niveau maternelle thème 2
etc.
accès niveau primaire thème 1
accès niveau primaire thème 2
etc.
accès niveau collège thème 1
accès niveau collège thème 2
etc.

B-Accès livres : coups de cœur
accès jeunesse : albums
accès jeunesse : romans
accès jeunesse : contes
accès adultes : romans
accès adultes : documentaires
accès adultes : essais
accès adultes : vie pratique

C-Accès Cédéroms : coups de cœur

D-Accès Disques : coups de cœur

E-Accès sélection de sites proposant des sélections

F-Vos suggestions

1 page

Niveau II (10 + x pages)

1-thème 1 : liste
2-thème 2 : liste
etc.
3-thème 1 : liste
4-thème 2 : liste
etc.
5-thème 1 : liste
6-thème 2 : liste
etc.

1-liste avec commentaires
2-liste avec commentaires
3-liste avec commentaires
4-liste avec commentaires
5-liste avec commentaires
6-liste avec commentaires
7-liste avec commentaires

1-liste avec commentaires

1-liste avec commentaires

1-liste avec présentation du site et liens

1-lien vers Rubrique 9-B

A 1.2.3... : Autant de pages que de thèmes

B : 7 pages

C.1 : 1 page

D.1 : 1 page

E.1 : 1 page

RUBRIQUE 6 : SERVICES ET GUIDE PRATIQUE

Page accueil

Niveau I (1 page)

A-Accès formation

accès formations BDP

accès formations autres

liens vers sites d'auto formation en ligne
en bibliothéconomie et ntic

B-Accès animations

C-Accès fiches conseils

accès créer une bibliothèque

accès gérer une bibliothèque

accès informatiser une bibliothèque

D-Accès calendriers

accès dates prêt direct bbus

accès dates prêt direct musibus

accès recherche passage bibliobus
dans votre dépôt

E-Accès aides possibles

accès aides département

accès aides état

Niveau II (10 + x pages)

1-texte

accès vers bulletin inscription

mél contact BDP

2-texte

lien vers site abf

mél contact BDP

1-texte : les animations à la bdp

mél contact BDP

liens vers sites proposant des animations

liens vers sites pédagogiques

1-texte

mél contact BDP

2-texte

mél contact BDP

3-texte

liens vers sites ext. (adbdp sites sigb)

mél contact BDP

1-dates pour trois mois pour chaque commune desservie

2-dates pour trois mois pour chaque commune desservie

3-lien par commune (liste déroulante)

1-texte

lien site conseil général

mél contact BDP

2-texte

Niveau IV (2 page)

a-bulletin d'inscription

a-dates de passages du bibliobus

F-Accès liste des bibliothèques Multilis

liens sites DLL- CNL- DRAC
mél contact BDP

liste
liens si en ligne

pour trois mois

RUBRIQUE 6 : GUIDE PRATIQUE

Page accueil

Niveau I (1 page)

Niveau II (10 + x pages)

Niveau IV (1 page + x pages)

A.1 : 1 page

A.2 : 1 page

B.1 : 1 page

C.1 : 1 page

C.2 : 1 page

C.3 : 1 page

D.1 : 1 page

D.2 : 1 page

D.3. : 1 page

E. 1 : 1 page

E.2 : 1 page

F : 1 page

a-1 page (le lien peut pointer dans une liste unique vers la commune recherchée)

RUBRIQUE 7 : CONTACTS : VOS INTERLOCUTEURS A LA BDP

Page accueil

Niveau I

Lien vers la rubrique 1.C.4 a.b.c.d.e

RUBRIQUE 8 : BULLETIN DE LIAISON

Page d'accueil

Niveau I (1 page)

A-Accès à l'actualité des bibliothèques
du département
accès à l'actualité
accès à des comptes rendus
accès à des témoignages

B-Accès à l'actualité professionnelle
(congrès, journées d'études...)
dans le département et en région
en France

C-Accès dossier thématique
titre et présentation

1 page

Niveau II (6 pages)

1-texte
2-texte
3-texte

1-texte
2-liens vers sites (abf, adbdp, adbs)

1-texte

A.1 : 1page
A.2 : 1 page
A.3 : 1 page
B.1 : 1 page
B.2 : 1 page
C.1 : 1 page

RUBRIQUE 9 : VOUS AVEZ LA PAROLE

Page d'accueil

Niveau I (1 page)

A-Accès forum

B-Accès suggestions
livres
disques
cédéroms
sites
informations

C-Accès demandes
sélection thématique livres,
disques, cédéroms
formation
expositions

D-Accès vos remarques sur le site

E-Contacts

Niveau II (5 pages)

1-forum de discussion ouvert aux dépositaires

1-formulaire de suggestion

1-demande

1-remarques

lien vers rubrique 1. C. 4. A.b.c.d.e.

A.1 : 1 page

B.1.2.3.4.5. : 1 page

C.1. : 1 page

C.2 : 1 page

D.1 : 1 page

RUBRIQUE 10 : SELECTION DE SITES

Page accueil

Niveau I (1 page)

A-Accès sites recherche documentaire en région
-accès centres de ressources documentaires
du département

-accès sites centres de ressources documentaires
à Toulouse

B-Accès sites bibliothèques en France
et à l'étranger

-Accès France : BDP, BM, BNF, BU

-Accès étranger : BN

C-Accès sites professionnels

D-Bibliothèques virtuelles

D-Accès sites Ariège

accès sites services administratif et publics

accès sites collectivités territoriales

accès sites enseignement et formation

accès sites environnement et tourisme

accès sites culturels

Niveau II (8 pages)

1-liens vers des bibliothèques publiques

2-liens vers des b. et centres de doc. de l'enseignement supérieur

3-liens vers des b. et centres de doc. spécialisés

4-liens vers des bibliothèques publiques

5-liens vers des b. et centres de doc. de l'enseignement supérieur

6-liens vers des b. et centres de doc. spécialisés

1- lien vers BIU Toulouse

lien vers site répertorient les autres

2-lien vers site les répertorient

1-lien vers sites les répertorient

1-liens vers sites en ayant créé

1-liens

2-liens

3-liens avec présentation des sites

4-liens avec présentation des sites

5-liens avec présentation des sites

A 1.2.3. : 1 page

A 4.5.6. : 1 page

B.1.2.3.4.5. : 1 page

D.1.2.3.4.5 : 5 pages

RUBRIQUE 11 : PROCHAINEMENT SUR LE SITE

Page d'accueil

Niveau I (1 page)

A-Prochainement sur le site

texte

vos suggestions : [lien vers la messagerie du webmestre](#)